LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

4e année No 175 | Jeudi 28 avril 1977 | 24 pages 25 cents

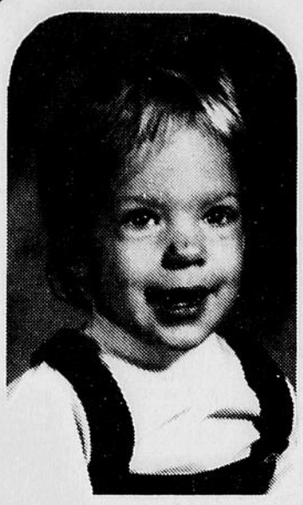

Eléonie Lavoie

Fillette brûlée vive

par Guy Bergeron

LATERRIERE — Une enfant âgée de deux ans et 10 mois, Eléonie, fille de M. et Mme Jean-Guy Lavoie, a connu une mort affreuse, hier matin, lorsqu'elle a été brûlée.

En effet, la petite Eléonie a échappé à la surveillance de ses parents, pour monter sur la cuisinière électrique, puis allumer un rond.

Une fois le rond allumé, le feu a pris à ses vêtements et la petite fille a été brûlée vive.

Elle a été conduite à l'hôpital de Chicoutimi et elle est décédée de ses graves brûlures, au cours de l'après-midi.

M. et Mme Lavoie demeurent au 1472, du rang St-Isidore. M. Lavoie est cultivateur et il effectuait "son train" au moment de l'accident.

Adoption de la Charte de la langue française

QUEBEC (PC) — Le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, a présenté mercredi un projet de loi faisant du français la véritable langue officielle au Québec.

Ce projet de loi traduit en termes législatifs les intentions manifestées le premier avril dernier par le gouvernement du Parti québécois dans son document intitulé: "La politique québécoise de la langue française."

Cet "événement historique", selon le terme même de M. Laurin, est "l'aboutissement de deux siècles d'histoire".

"Avec cette Charte de la langue française finit la période de revendications, de l'insécurité culturelle et de la timide survivance, et marque le début d'une ère normale d'un Québec sûr de son destin culturel et capable d'apporter au monde, dans le respect de ses minorités, le témoignage de sa culture française originale", a dit M. Laurin.

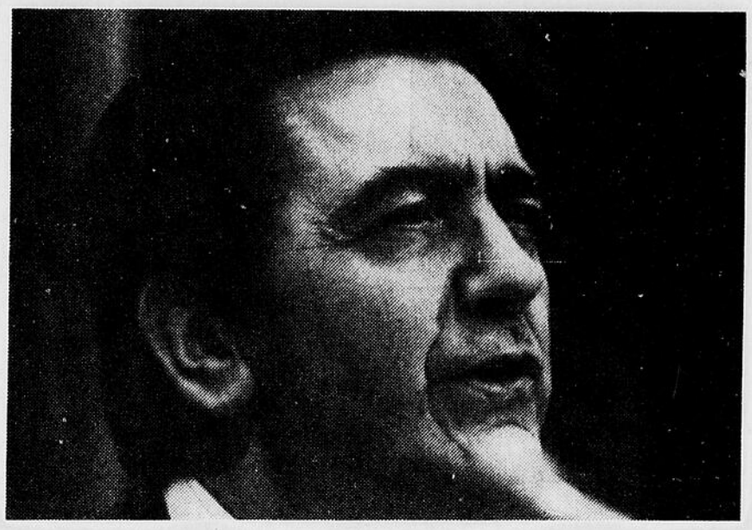

Camille Laurin

Deux parties

Le projet de loi, qui sera étudié en commission parlementaire, se divise en deux parties. La première traite du statut de la langue officielle, le français, tandis que la seconde définit les organismes chargés de l'application de la loi ou de la francisation du Québec.

Le texte de loi répète, à l'article 1, le principe de base de la législation: le français est la langue officielle du Québec.

Puis, on définit les thèmes principaux: les droits linguistiques fondamentaux, la langue de la législation et de la justice, celle de l'administration et des organismes parapublics, la langue du travail, du commerce et de l'enseignement.

M. Laurin a expliqué que certains droits fondamentaux avaient été reconnus dans le projet de loi: le droit d'exiger que l'administration publique communique en français avec n'importe quel citoyen, le droit des travailleurs de travailler en français, le droit des consommateurs d'être servis en français.

Français

Ainsi, en vertu de la loi, le français devient la langue officielle de la législation et de la justice.

Les projets de loi seront rédigés en français, quoique des copies anglaises, dont le texte n'aura pas de caractère officiel, seront imprimées et rédigées.

Devant les tribunaux, la langue sera le français, sauf lorsque des personnes morales, c'est-à-dire des compagnies, exigeront unanimement l'usage de l'anglais.

Comme le prévoyait le Livre blanc, toutes les parties de l'administration publique, y compris les régies d'Etat, les municipalités et les commissions scolaires, devront utiliser le français comme langue de l'administration.

Les organismes publics où la majorité est anglophone, telles certaines commissions scolaires ou municipalités de l'ouest de l'île de Montréal, auront jusqu'en 1983 pour se conformer aux nouvelles dispositions de la loi.

Autres textes en pages A 2 et A 7

Claude Morin satisfait de sa première journée en France

PARIS (Reuter) — M. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales, a entamé hier une visite officielle de trois jours en France.

C'est le premier représentant du nouveau gouvernement québécois à se rendre à Paris depuis la victoire du Parti séparatiste aux récentes élections dans la province. M. Morin va préparer la visite en France, plus tard cette année, du premier ministre québécois, M. René Lévesque.

M. Morin a qualifié cette première journée de très satisfaisante en notant que tout se déroulait à son entière satisfaction.

En rappelant que l'on ne devait pas s'attendre à des accords spectaculaires entre les deux pays, M. Morin a souligné le caractère politique de sa démarche visant à préciser l'orientation du gouvernement québécois.

En soulignant que la France était très bien au courant de la situation politique, ces entretiens permettront une orientation plus générale du Québec en ce qui a trait aux relations directes entre le Québec et la France.

Ce n'est donc pas une visite à caractère économique, bien que M. Morin ait rencontré M. André Rossi, ministre du Commerce extérieur dans le but de poursuivre les pourparlers déjà engagé lors de sa visite au Canada et au Québec.

BIENVENUE — Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, à droite, est accueilli par le ministre français du Commerce extérieur, André Rossi, en arrivant au ministère pour des pourparlers, hier. Morin, qui est arrivé à Paris mardi, rencontrera aujourd'hui le président Giscard d'Estaing. (Téléphoto PC)

Ces négociations se poursuivront à la fin du mois de juin a annoncé le ministre Morin, lors de la visite en France de M. Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement économique lui aussi invité officiellement par le gouvernement français.

Aujourd'hui, M. Morin aura une journée très chargée. A 9 heures, il aura un entretien avec le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Alain Peyrefitte avant une réunion de travail et un entretien restrient avec le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Pierre Christian Taittinger.

M. Morin participera aussi à un déjeuner offert par l'Association de la presse anglo-américaine. Il sera reçu en fin d'après-midi par le président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, avant de se rendre à une réception offerte par l'association France-Québec et de présider un dîner à la délégation générale du Québec.

Morin répond aux critiques de Marc Lalonde, en page A 9.

Depuis le 15 novembre

L'exode des sièges sociaux s'accentue

par Bob Douglas

OTTAWA (PC) — Selon des données publiées par le ministère fédéral des Corporations, l'exode des sièges sociaux des compagnies établies au Québec s'est accentué depuis l'accession au pouvoir du Parti québécois, en novembre dernier.

Le bulletin mensuel du ministère révèle qu'au cours des quatre premiers mois du pouvoir péquiste, c'est-à-dire de novembre à février, 91 compagnies ont transféré leurs sièges sociaux à l'extérieur de la province.

Ce chiffre paraît d'autant plus impressionnant qu'au cours des 10 premiers mois de l'année 1976, seules 57 sociétés avaient déménagé leurs sièges sociaux.

Le bulletin signale régulièrement les transferts de sièges sociaux à travers tout le pays. Il publie, en outre, des informations diverses sur les sociétés.

Le ministre fédéral de l'Expansion régionale, M. Marcel Lessard, avait dit mardi que l'exode des sièges sociaux du Québec "se déroule à un rythme très alarmant".

Il avait ajouté que cela pourrait avoir des répercussions sur les investissements dans la province.

De son côté, M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec, a annoncé que son gouvernement comptait entreprendre une étude pour déterminer le nombre de sièges sociaux qui quittent la province.

Pas d'explications

Le bulletin du ministère des Corporations n'explique pas ce qui incite les sociétés à déménager leurs sièges.

Pour la période s'étendant de novembre 1976 à février 1977, le rythme de l'exode a été en moyenne de 22 par mois. Il n'était que de 5 par mois au cours des 10 mois précédents.

Il existe également une différence frappante entre le nombre de sièges qui quittent le Québec et celui des sociétés qui viennent s'y installer.

Au cours du premier semestre de 1976, le nombre des partants était plus ou moins compensé par celui des arrivants. Deux ou trois sociétés venaient chaque mois s'installer au Québec, contre quelques autres qui quittaient.

Cependant, au mois d'août, 10 ont quitté et 4 seulement sont venues s'installer. En septembre, les chiffres étaient respectivement de 5 et 1.

La différence s'est fortement accentuée en novembre, où contre 25 sociétés qui quittaient, deux seulement arrivaient. Cette tendance s'est maintenue, depuis.

M. Lessard estime que les sociétés qui quittent le Québec pourraient être moins enclines à accroître leurs investissements dans la province.

Réactions mixtes

Pour le Québec, les répercussions économiques de cet exode varient considérablement d'une compagnie à l'autre.

Ainsi, la société Warnock Hersey International Ltd. a fait part de son intention de se transférer de Montréal à Ottawa. Mais, seules 12 personnes seront transférées et cela aura peu de répercussions sur le Québec, disent les dirigeants de la compagnie, notamment en ce qui a trait aux services: avocats, comptables et publicité.

Par contre, la société Combustion Engineering-Superheater Ltd., filiale d'une firme américaine, compte transférer 260 personnes de Montréal à Ottawa.

EN BREF

Le référendum

Comme le PQ l'avait promis, un référendum sur la fusion pour former la ville de Saguenay, aura lieu en mai 1979.

En page A 3

Kennedy neutre

Le sénateur Edward Kennedy a refusé de prendre partie dans le débat relatif à une éventuelle sécession du Québec.

En page A 7

Accusation de Danson

Le ministre de la Défense Barney Danson a reproché mardi au premier ministre Lévesque de ne pas s'en être tenu à ses objectifs et conséquemment d'avoir déçu ses électeurs.

En page A 11

Assurance-chômage

Ed Broadbent a vivement dénoncé hier les libéraux pour les amendements apportés mardi au projet de loi sur l'assurance-chômage.

En page B 8

Marée noire

Des spécialistes ont essayé hier en vain d'arrêter l'hémorragie de pétrole qui se déverse sur la Mer du Nord depuis quelques jours.

En page B 12

SPORTS

En difficultés

Eagleson menacé de poursuites par la Fédération internationale de hockey amateur.

En page B 1

Echange de Foli

Les Expos ont voulu devancer les Pirates de Pittsburgh.

En page B 2

Rebondissement

Les Remparts se servent de leurs muscles pour renverser les Castors.

En page B 4

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 9
— Bourse	B 7
— Bridge	B 10
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 6
— Horoscope	B 11
— Mots croisés	B 11
— Mot mystère	B 11
— Patron	B 11
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

METEO

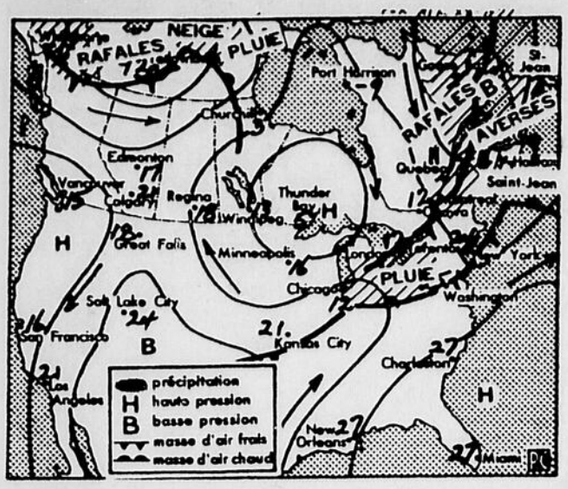

PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour vendredi.

Abitibi, Chibougamau, Pontiac -Témiscamingue: nuageux suivi de dégagement. Vents modérés. Maximum près de 0. Vendredi: beau.

Lac-Saint-Jean, Laurentides et Haute-Mauricie: nuageux avec éclaircies en fin de journée. Vents modérés. Maximum près de 2. Vendredi: beau.

Outaouais, Montréal et Cantons de l'Est: averses cessant en après-midi. Vents modérés. Maximum près de 8.

Québec, Trois-Rivières: averses. Vents modérés. Maximum près de 4. Vendredi: beau.

Baie-Comeau, Rimouski et Sept-Iles: averses de neige. Maximum de zéro. Vendredi: averses de neige en matinée.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées mercredi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min.	Max.
Vancouver	6	15
Victoria	6	16
Edmonton	5	13
Calgary	5	17
Yellowknife	1	14
Regina	10	21
Winnipeg	5	14
Toronto	5	16
Ottawa	2	14
Montréal	2	16
Québec	0	16
Fredericton	0	15
Moncton	0	14
Halifax	4	7
Charlottetown	1	12
Saint-Jean, T.-N.	5	9
Chicago	11	27
Detroit	2	23
Albany	2	17
Boston	7	15
New York	7	13
Washington	7	21
Atlanta	4	23
Tampa	9	26
Miami	15	27
Nouv.-Orléans	9	26
Oklahoma City	11	28
St. Louis	12	27
Kansas City	11	28
Denver	10	26
Los Angeles	15	21
Acapulco	23	32
Barbade	23	28
Bermudes	21	23
La Havane	20	27
Kingston	25	30
Montego Bay	22	30
Mexico	10	25
Monterrey	14	25
Nassau	15	27
San Juan	22	32
St. Kitts	24	29
Trinidad	23	32
Vera Cruz	22	29

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1573, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre
Charles-J GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marché à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

Opposition des libéraux

La Charte adoptée en première lecture

QUEBEC (PC) — Par 74 voix contre 21, le projet de loi no 1, la Charte de la langue française au Québec, a été adopté mercredi, en première lecture, par l'Assemblée nationale du Québec.

Les 63 députés péquistes présents, les 10 députés francophones de l'Union nationale et le député de Beauce-Sud M. Fabien Roy ont voté en faveur du projet de loi présenté par le ministre d'Etat au développement culturel, Camille Laurin.

Les 21 députés libéraux présents ont voté contre tandis que le député indépendant de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, s'est abstenu.

L'unique député anglophone de l'Union nationale, William Shaw, de Pointe-Claire, est sorti de la Chambre au moment du vote, évitant de se prononcer dans le même sens que son parti.

M. Shaw a été vertement réprimandé à basse voix par ses collègues unionistes Maurice Bellemare (Johnson) et Fernand Grenier (Mégantic-Compton) lorsqu'il a réintégré son siège après la mise aux voix.

Applaudissements

Après avoir lu les notes explicatives accompagnant le projet de loi, M. Laurin a été longuement applaudi par ses collègues du Parti québécois.

Ces derniers ont aussi applaudi chaleureusement les députés de l'Union nationale et M. Fabien Roy lorsque ces derniers se sont levés pour voter en faveur de la première lecture du projet de loi.

Le texte législatif a immédiatement été transmis à la commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. Les groupes et personnes intéressés à le commenter pourront le faire devant les députés membres de la commission.

Un précédent a également été créé: pour la première fois, le texte de loi est rédigé uniquement en langue française. Des copies en langue anglaise étaient cependant disponibles.

Travail

Au niveau du travail, le français est également instauré comme langue réelle et effective.

Tout employé aura droit d'exiger que son employeur s'adresse à lui en français. Les conventions collectives seront en français.

Non seulement les employeurs ne pourront congédier ou rétrograder des employés parce qu'ils ne connaissent pas l'anglais, mais il sera interdit d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français comme condition d'emploi, sauf si l'employeur est capable de prouver que cette connaissance est absolument nécessaire pour occuper le poste.

Dans le domaine commercial, les consommateurs auront le droit d'être informés et servis en français, et nul ne pourra offrir au public des jeux et des jouets dont l'usage repose sur un vocabulaire autre que français.

L'affichage commercial sera obligatoirement en français.

Enseignement

Au plan de la langue d'enseignement, le projet de loi no 1 ne prévoit aucune modification par rapport au livre blanc du ministre Laurin, rendu public le premier avril dernier.

L'enseignement se fera en français dans les secteurs de l'école maternelle, primaire et secondaire publique ou subventionnée.

L'enseignement sera en anglais si les parents l'exigent, mais dans les seuls cas suivants:

— les enfants dont le père ou la mère ont reçu au Québec l'enseignement en langue anglaise;

— les enfants québécois qui, à l'entrée en vigueur de la loi, sont domiciliés au Québec et reçoivent déjà l'enseignement en anglais ou leurs frères et soeurs cadets.

Mais aucun certificat d'études secondaires ne peut être remis à un étudiant qui n'a pas du français une connaissance écrite et parlée telle que prescrite par les programmes du ministère de l'Education.

Organismes

Parmi les organismes créés par la loi 1, il faut noter:

— l'Office de la langue française, qui succédera à la Régie créée par la loi 22 (1974), et qui veillera sur l'administration publique pour qu'elle se conforme aux prescriptions de la loi;

— une Commission de surveillance chargée d'enquêter sur les transgressions faites à la loi et à ses règlements;

— un conseil consultatif de la langue, qui donnera son avis au ministre responsable sur tout problème impliquant la langue au Québec;

— enfin, une commission de toponymie, chargée de donner un caractère français à la nomenclature géographique du Québec.

Commission

Le projet de loi 1 a été transmis à la commission parlementaire des Affaires culturelles, devant qui tout groupe ou citoyens pourra venir le commenter et y suggérer des modifications.

FEU D'HERBE — Aussitôt que le soleil paraît, au printemps, les pompiers sont très occupés avec les feux d'herbe un peu partout au Saguenay-Lac-St-Jean. Le pire, c'est que ces feux sont allumés la plupart du temps, non seulement par des enfants mais par des adultes imprudents.

LE TRAVAIL

Négociation reprise chez Eugène Allard

JONQUIERE — Les négociations sont reprises à Jonquière, pour le renouvellement du contrat de travail des 17 employés de Eugène Allard Ltée.

Le syndicat, affilié à la CSN, a tenu une séance de négociation, hier, et doit négocier intensément, d'ici les prochaines heures.

Le droit de grève ou de lock-out sera acquis le 30 avril.

A la scierie de Gillies Brothers, de Notre-Dame-du-Rosaire, où les quelque 130 employés sont en lock-out depuis une semaine, les négociations sont reprises et le seul article qui sépare les deux parties est l'indexation des salaires au coût de la vie.

Au Da Hou: verdict connu aujourd'hui

par Jacques Girard

LAC-BOUCHETTE — Les travailleurs de Au Da Hou inc., à Lac-Bouchette connaîtront en fin d'après-midi le verdict de la Cour au sujet de l'injonction émise contre eux par la partie patronale, vendredi dernier.

Selon M. Gratien Plourde, président du syndicat, l'injonction émise par la compagnie ne désire pas le retour au travail, mais surtout le retrait des lignes de piquetage afin de permettre à la compagnie de "sortir les billots de bouleau que la venue du soleil pourrait rendre inutilisables".

Par contre, si la sentence de la Cour favorisait la compagnie, M. Plourde a confié au Quotidien que le "syndicat avait préparé une stratégie qui fera réfléchir la compagnie et, même, la mettra dans l'embarras".

Rappelons que ce conflit dure depuis le 16 janvier dernier et que les deux parties, malgré plusieurs séances de négociation, n'ont pas réussi à s'entendre sur plusieurs points cruciaux tels les conditions salariales, la durée de convention, l'indexation des salaires au coût de la vie et, surtout, la carte de production laquelle a déclenché l'impasse.

Si les travailleurs attendent avec impatience la sentence de la Cour, ceux-ci comme l'a souligné M. Plourde, comptent beaucoup sur les deux jours de conciliation, les 5 et 6 mai prochain.

Déficit accumulé de plus de $1 million à Dolbeau

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — Le déficit accumulé au 31 décembre 1976 par la ville de Dolbeau est de $1,057,360.

Ce chiffre n'a été connu qu'à l'issue de l'assemblée spéciale, hier soir, par le maire, Mme Suzanne B. Niquette, au cours d'une entrevue avec des journalistes. A la réunion, le rapport a été simplement déposé alors que le maire invitait la population à s'en procurer des copies dès l'ouverture du bureau ce matin.

Selon ce rapport, le déficit de l'année 1976 s'élève à $501,279 qui, avec le déficit accumulé à la fin de 1975, au montant de $556,081, totalise $1,057,360. Le maire Niquette a déclaré que ce déficit était dû à plusieurs raisons, sans élaborer davantage.

Service des parcs et loisirs

Le conseil municipal a accepté, hier, le règlement visant à créer le service des loisirs et parcs dans la ville de Dolbeau. Ce règlement de 15 pages n'a pas été sans apporter certains commentaires, notamment du conseiller Henri-Paul Brassard qui a recommandé très fortement de le soumettre au procureur de la ville, Me Georges-Henri Bouchard, afin qu'il puisse l'alléger et émonder ce document qu'il trouve très lourd.

Le conseiller a fait remarquer qu'il n'était aucunement question d'économie dans ce règlement. A cet effet, il a noté que le budget est parti de $160,000 pour atteindre cette année $320,000 mentionnant que cela coûtait six fois plus cher qu'à Mistassini. Tout en affirmant que c'était une excellente chose de mettre de l'ordre dans le domaine des loisirs, M. Brassard a soutenu qu'il fallait le faire avec discernement et s'est demandé si on avait la bonne formule en payant. Il est revenu à quelques reprises avec la ville voisine qui a trouvé la formule pour faire des bénéfices avec l'arena et à dépenser moins à cause du grand nombre de bénévoles.

Le maire, Mme Niquette, devait préciser que ce règlement avait sa raison d'être pour se donner des structures.

Par ailleurs, le conseiller Laurent Gosselin soulignait que la Commission municipale aurait à donner son dernier mot pour modifier ce règlement s'il y a lieu et ajoutait que l'arena a été occupée au maximum tous les jours.

Inspecteur en bâtiments

M. Marcel Boily, le contremaître de la municipalité, a été nommé inspecteur en bâtiments avec un salaire de $1,200 par année, et une allocation d'automobile de $900.

Cet engagement a été accepté à la suite d'une modification du règlement 54 régissant la construction dans la ville, alors que cette fonction était détenue auparavant par le gérant municipal.

Après avoir indiqué que cette recommandation avait été faite par la Commission municipale, Mme Niquette a souligné qu'ailleurs, un inspecteur en bâtiments gagnait deux et même trois fois son salaire, par son travail de surveillance.

Le conseiller Brassard s'est dit en désaccord avec ce changement qu'il considère à l'encontre du bon sens, demandant tout d'abord de baisser les taxes.

Opposition au chenil

par Guy Bergeron

LATERRIERE — Un groupe de propriétaires de Laterrière, plus précisément du secteur du Casse-Croûte, s'objectent formellement à ce que la municipalité accorde un permis de construction d'un chenil.

Le porte-parole du groupe, M. Maurice Bérubé, a précisé hier, qu'advenant la construction d'un chenil où 1,500 chiens doivent être élevés dans ce secteur, il sera impossible de conserver les maisons et les chalets construits en bordure de la rivière Chicoutimi.

"Nous nous objectons à l'émission d'un tel permis de construction pour la protection de l'environnement et pour éviter la pollution de la rivière Chicoutimi."

La requête sera déposée au conseil municipal de Laterrière et les propriétaires, advenant son acceptation par les conseillers municipaux réclameront un référendum sur cette question.

Marchandise retrouvée

DOLBEAU — Les policiers de la Sûreté municipale de Dolbeau ont retrouvé hier, des marchandises pour $500, volées à la mercerie Jacquelin Juneau, située sur le boulevard Walberg, à Dolbeau.

La marchandise a été retrouvée quelques heures après la commission du vol.

En effet, depuis quelques semaines, la Sûreté municipale de Dolbeau fait face à une série de vols avec effraction, et les policiers sont sur une bonne piste puisque des arrestations sont imminentes.

A Jonquière

Par ailleurs, hier matin, la Sûreté municipale de Jonquière a arrêté trois individus qui venaient de commettre un vol avec effraction au Club Triangle, un club social des employés municipaux de Jonquière.

A Chibougamau

Enfin, à Chicougamau, les policiers ont retrouvé pour quelque $15,000 de chèques volés le 10 février dernier, à deux employés de la Baie d'Hudson.

On se rappellera qu'au mois de février dernier, deux bandits avaient accosté un homme et une femme, employés de la Baie d'Hudson et avaient volé le dépôt.

Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte et Associés, c.a.

Comptables Agréés

ROBERVAL — LA MALBAIE — LA BAIE — ST-FELICIEN

BUREAU PRINCIPAL: 110, Racine est, Chicoutimi G7H 1R2 — Téléphone: (418) 549-6650

Antoine Gauthier, c.a.
Pierre Legault, c.a.
Egide Dallaire, c.a.
André Gauthier, c.a.
Charles Tremblay, c.a.
Julien Lemieux, c.a. m.b.a.
Rosaire Bovin, c.a.
Gilles Turcotte, c.a.
Yvon Carrier, c.a.
Camil Bergeron, c.a.
Denis Boivin, c.a.
Roger Boivin, c.a.
Normand Gosselin, c.a.
Luc Simard, c.a.

Roger Lauriault C.A.

Appels provenant de Dolbeau, Roberval, St-Félicien, St-Prime. Aucun frais au demandeur: Zenith: 12170.

CA... C'EST UN SPECIAL CA... C'EST UN SPECIAL CA... C'EST UN SPECIAL CA... C'EST UN SPECIAL

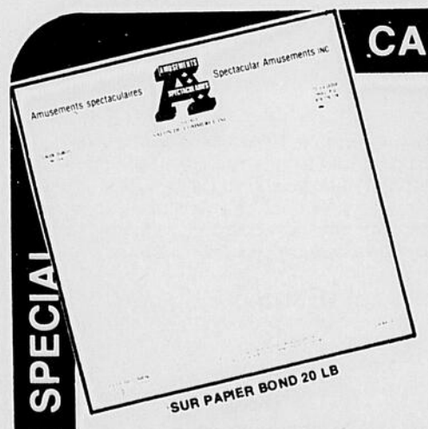

500
ENTETES DE LETTRES
8½ X 11 EN NOIR
A VOTRE NOM
POUR $17.75 + TAXES

IMPRIMEES SELON VOTRE TEXTE
(POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT)
AU VRAI CENTRE DE LA PHOTOCOPIE

IMPRIMERIE
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque — CHICOUTIMI — Tél.: 545-4474

Le référendum sur la fusion est fixé au mois de mai 1979

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — Si Ville Saguenay voit le jour, ce ne sera pas avant le mois de janvier 1981. Le cabinet des ministres en a décidé ainsi, hier, à Québec, suivant ainsi les recommandations du titulaire des Affaires municipales, M. Guy Tardif.

C'est un porte-parole du cabinet du ministre Marc-André Bédard, M. Jean-Claude Dallaire, qui a fait part de la nouvelle, hier soir.

Comme on s'y attendait et d'ailleurs, comme l'avait laissé entendre le ministre Tardif, et comme le voulait le programme électoral du Parti québécois, le Haut-Saguenay n'accouchera de la grande fusion que si la population y consent. Le référendum sur le sujet aura lieu au mois de mai 1979.

Lorsqu'il préconisait le référendum au sujet de Ville Saguenay, le PQ soulignait la nécessité d'une solide information préalable, à la population. On n'a encore pris aucune décision en regard des modalités de la diffusion de cette information.

Elections à Chicoutimi

La concrétisation de ces amendements à la loi 98 a par ailleurs amené le conseil des ministres à préciser la date des élections à Chicoutimi, où on n'a pas fait appel au peuple depuis déjà quatre ans. C'est au mois de novembre prochain qu'on s'acquittera de cet impératif de la démocratie.

M. Dallaire a indiqué qu'on n'avait pas encore déterminé quel serait le nombre de conseillers et de quartiers. Il s'agit là d'une décision qu'on prendra, après consultation avec le milieu, d'ici le mois de juillet.

De sérieux indices permettent de poser l'hypothèse que le prochain conseil de Chicoutimi serait élu au scrutin universel. Il n'existe cependant encore aucune décision en ce sens.

Le gouvernement adopterait un plan de relance de Samoco

SACRE-COEUR — Le gouvernement du Québec est sur le point d'accepter un plan de relance de l'usine Samoco, de Sacré-Coeur. C'est là ce qu'a indiqué hier un porte-parole du ministre Marc-André Bédard, M. Jean-Claude Dallaire.

Selon M. Dallaire, le Conseil des ministres du Québec n'aurait pas encore pris de décision définitive sur le sujet. Il ne s'agirait plus, cependant, que de discuter les modalités de la solution.

L'usine Samoco a fermé ses portes le 16 mars dernier, par suite du déclenchement d'une grève illimitée par ses quelque 180 employés. Il appert, par ailleurs, qu'au cours de ses neuf derniers mois d'opérations, l'entreprise avait enregistré un déficit de $3 millions.

On peut supposer que l'acceptation du plan de relance de l'usine, par le gouvernement, permettrait à la fois de stabiliser la situation financière et de reprendre les négociations avec le syndicat.

A l'échéance de la convention collective, toujours en voie de renouvellement, un journalier travaillant chez Samoco gagnait un salaire honoraire de $3.90, pour une semaine de 48 heures. Un travailleur spécialisé, classé "A", avait droit, lui, à un salaire de $5.05 l'heure.

Le gouvernement se trouve, comme on le sait, directement impliqué dans le dossier, depuis que Rexfor a pris le contrôle de l'entreprise à racines populaires.

Au centre hospitalier de Jonquière

Le plus bas taux de mortalité prénatale de tout le Québec

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Le centre hospitalier de Jonquière se classe le premier, au Québec, pour le plus bas taux de mortalité périnatale, avec une moyenne de 8.8 sur 1,000 naissances, pour l'année 1976.

Ces chiffres sont d'autant plus remarquables qu'en 1975, la moyenne était de 22.9 sur 1,000 naissances et en 1974, de 26 sur 1,000.

M. Bertrand Girard, directeur général de l'institution hospitalière de Jonquière, a rappelé, hier, que le rapport de la Commission Castonguay-Nepveu indiquait que tous les hôpitaux du Québec devaient tendre à l'objectif de 12 sur 1,000, pour atteindre des normes acceptables.

"On a pu atteindre ce niveau malgré le fait que les grossesses à risques élevés devaient être envoyés à Chicoutimi, ce que nous n'avons pu faire, le service n'étant pas encore organisé de façon à répondre aux besoins. Notre moyenne aurait été de beaucoup meilleure si ces grossesses à risques n'étaient pas demeurées dans notre centre hospitalier."

Quelques rares cas ont cependant été transférés au CHUL (Centre hospitalier de l'Université Laval) et d'autres à l'hôpital Saint-François-Xavier de Jonquière.

En 1976, 1,141 naissances ont été enregistrées, au centre hospitalier de Jonquière, soit une augmentation de plus de 250 sur les deux dernières années.

Hôpital de Chicoutimi

A l'hôpital de Chicoutimi, le directeur du service hospitalier, M. André-Guy Cloutier, a fait part que la moyenne de mortalité périnatale était de 9.04 sur 1,000 naissances, en 1976. Il y eut 19 décès sur 2,105 naissances.

En 1975, la moyenne a été de 8.5 sur 1,000 avec 17 décès sur 2,023 naissances pendant que l'année précédente, elle était de 10 sur 1,000, avec 18 décès sur 1,803 naissances.

Seulement 5 grossesses à risques ont été traitées à l'extérieur, en 1976, comparativement à deux, en 1975.

Quant à l'Unité de périnatalité, le directeur des services hospitaliers a indiqué que toutes les démarches étaient en branle pour la mettre en place. "Tout le dossier est rendu au ministère, a-t-il dit. Nous attendons les résultats."

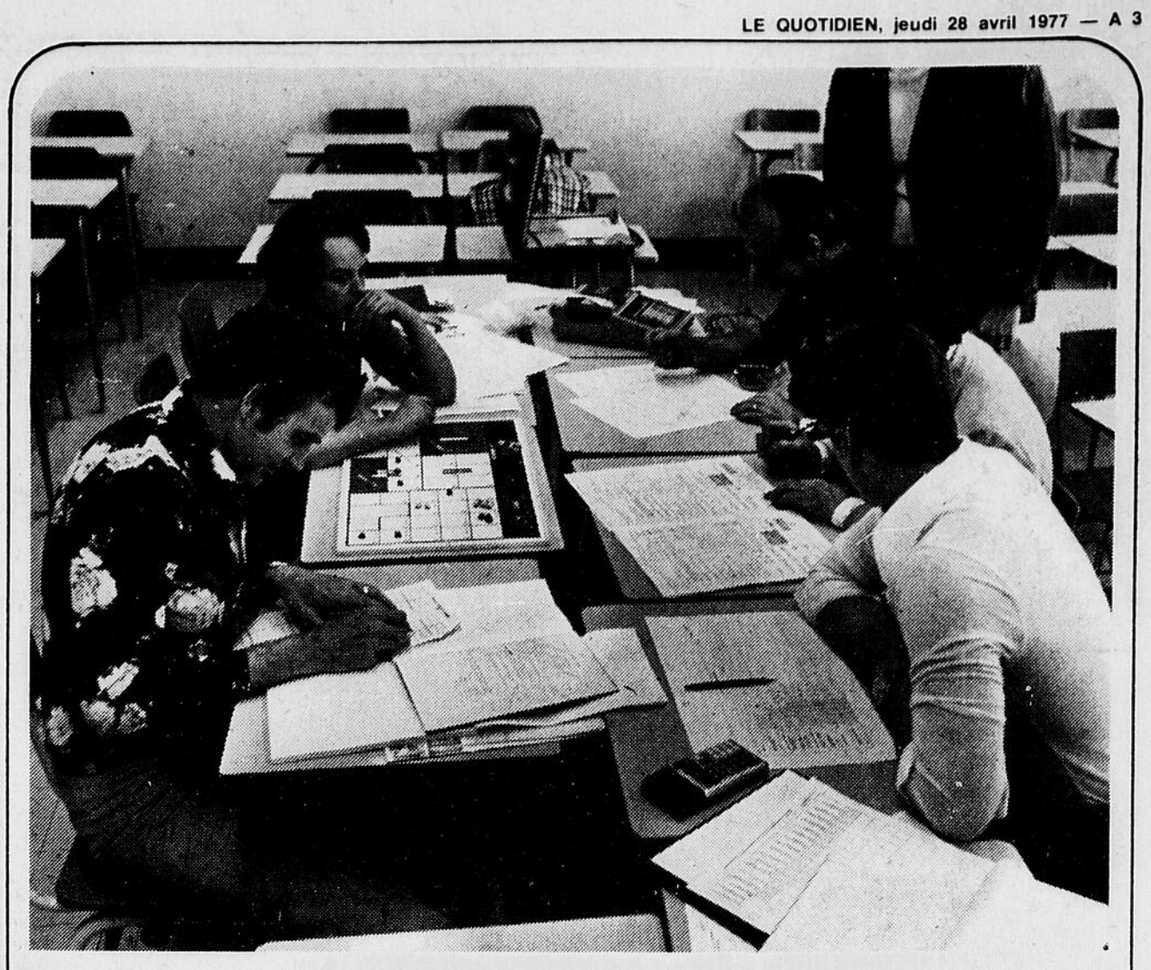

SIMULATION — Une quinzaine de cadres de l'industrie chicoutimienne participent, depuis deux jours, à une session de simulation de gestion industrielle, à l'UQAC. Il s'agit là d'un service du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le commissariat industriel de Chicoutimi s'est occupé d'organiser la session.

Séminaire de simulation industrielle à l'UQAC

CHICOUTIMI — Une quinzaine d'industriels du secteur urbain de Chicoutimi participent aujourd'hui, et depuis hier, à un séminaire de simulation industrielle, organisé à leur intention par la Société d'expansion économique du Saguenay.

Ce sont des spécialistes du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec qui animent ce genre de séminaires. Ces rencontres visent, bien sûr, le perfectionnement du personnel de cadre, par la simulation de situations administratives éventuelles.

Ainsi, indique-t-on, en ne gardant que ce qui est essentiel à la prise de décision, ce type d'exercice permet, à l'intérieur d'une séance de deux jours, comme celle qui se déroule présentement à l'UQAC, de simuler plusieurs années d'opérations d'une firme.

On organise, en somme, une sorte de "jeu d'entreprise". On précise toutefois qu'en dépit de l'utilisation du mot "jeu", le but de ce genre de méthode d'apprentissage n'est pas de distraire, mais bien d'instruire. Les résultats obtenus à ce jeu d'entreprise sont d'ailleurs beaucoup plus reliés à l'expérience, au jugement et à l'habilité d'un candidat qu'à la chance.

La simulation à laquelle participent les cadres de l'industrie chicoutimienne rassemble tous les éléments-clés qui inter-agissent dans le cas d'une entreprise fabriquant des biens durables, et faisant concurrence à d'autres compagnies impliquées dans le même secteur.

Ainsi met-on les participants en contact avec des problèmes de marketing, de développement du produit, de production, de finance, de concurrence et de fluctuations économiques.

L'expérience vise, dans un premier temps, à forcer le participant à adopter une vue d'ensemble et l'aider à prendre conscience du besoin de coordination et d'équilibre à l'intérieur de l'entreprise.

On veut aussi arriver à développer, chez ces mêmes participants, le goût du risque calculé, tout en leur démontrant l'importance d'une organisation efficace et de la délimitation des responsabilités.

Ce type de séance d'animation, qui peut tout autant s'adresser aux commerçants qu'aux industriels, agit également dans le sens de la sensibilisation à la planification et à l'établissement d'objectifs.

Deux services d'ambulances devront passer à l'entreprise privée

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — Les nouveaux règlements gouvernementaux, en matière de services ambulanciers, qui s'appliquent progressivement depuis le 1er février 1976, affecteront surtout, dans la région, les municipalités de Dolbeau et d'Arvida.

Des normes assez sévères, au niveau de la fabrication des ambulances elles-mêmes et du personnel qui doit les opérer, ont les effets suivants: A Dolbeau, la Sûreté municipale disposait d'une petite voiture ambulancière, qui avait été donnée à la municipalité il y a plusieurs années. Les policiers se servaient de cette voiture pour transporter gratuitement jusqu'à l'hôpital les personnes impliquées dans des accidents de la circulation. Mais l'ambulance ne répond plus aux normes et, désormais, les citoyens de Dolbeau devront avoir recours à l'entreprise privée.

A Arvida, il y avait un service municipal d'ambulance, pour tous les citoyens du secteur, au tarif très modeste de $15 par sortie. Mais la voiture utilisée ne répond plus aux normes, et les citoyens doivent maintenant s'adresser également à l'entreprise privée. Pendant un mois, ils bénéficieront encore du même tarif, mais après cela, si l'entreprise continue de les desservir, ils devront payer le plein prix.

Quels sont-ils, ces tarifs ambulanciers, à travers la région? Ils varient de $40 à $45 au départ, à quoi il faut ajouter de $0.50 à $0.60 du mille. Ce sont donc les résidents des petites municipalités éloignées des hôpitaux qui sont les plus défavorisés, car la distance à parcourir joue un rôle important dans le prix à payer.

Toujours les prix

Selon M. Germain Lépine, responsable de la Corporation des services ambulanciers du Québec pour les régions de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, toutefois, le problème n'est pas tant du côté du citoyen ordinaire, qui a peu souvent recours aux services ambulanciers et qui accepte par conséquent volontiers de débourser lorsque c'est nécessaire, que du côté des entreprises d'ambulances elles-mêmes.

Il semble en effet que plusieurs d'entre elles ont des problèmes financiers, précisément à cause des nouvelles normes du gouvernement. "Ces normes ont du bon, dit-il, car elles assurent plus de sécurité aux usagers. Mais les tarifs que le gouvernement nous demande d'exiger, et les subventions qu'il donne ne permettent pas aux entreprises de faire leurs frais.

Pour le transport des assistés sociaux, le gouvernement alloue $35 au départ, plus de $.50 du mille, ce qui est nettement insuffisant. Les entreprises étant privées, elles sont cependant libres de fixer leurs tarifs.

C'est ce qui explique que ces derniers varient d'une entreprise à l'autre d'une région à l'autre. La Corporation voudrait pour sa part que le tarif ambulancier soit uniformisé au Québec.

Elle estime qu'un tarif de base de $55, plus $0.75 du mille, permettrait un fonctionnement financier adéquat des entreprises.

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a 12 zones, dont neuf sont subventionnées par le gouvernement. Ces subventions sont accordées dans les zones où il y a moins de 400 sorties d'ambulance par année, et le gouvernement paie la différence entre le nombre de sorties réellement effectuées et 400. Mais, estime M. Germain Lépine, 400 sorties ne rapportent pas suffisamment pour permettre d'opérer une ambulance. Les seuls paiements mensuels faits sur une ambulance s'élèvent à au moins $550 par mois, soit $6,000 à $7,000 par année, à quoi il faut ajouter $2,000 d'assurances par année. Les 400 sorties peuvent rapporter environ $14,000.

Avec les salaires des ambulanciers et l'essence, c'est difficile d'arriver.

Une preuve de la non-rentabilité d'un service ambulancier, selon M. Lépine, est le refus de la plupart des municipalités du Québec de l'assumer, parce qu'il serait trop déficitaire. Et le nationalisation ne serait pas une solution, puisqu'il faudrait sans doute charger aux environs de $300 par voyage pour que le service puisse s'autofinancer. L'entreprise privée doit donc continuer de l'assumer, et elle peut le faire plus facilement, puisque souvent les maisons sont également des entreprises funéraires, et ont donc deux sources différentes de revenus.

Mais à condition, maintient M. Lépine, de pouvoir charger des tarifs un peu plus élevés, et surtout, uniformes.

En dernier lieu, après informations prises auprès du CRSSS, on peut affirmer que la région ne manque pas d'ambulances, ou du moins que tous les secteurs répondent aux normes gouvernementales en la matière.

Imbroglio entre les hôpitaux de Jonquière et de Chicoutimi

JONQUIERE — Les manipulateurs d'aliments qui font affaires avec le centre hospitalier de Jonquière rouspètent devant l'éventuelle politique voulant qu'ils doivent à l'avenir passer un examen préventif annuel à l'hôpital de Chicoutimi au lieu du centre hospitalier de Jonquière.

Ces examens relèvent du département de la santé communautaire qui préférerait, selon des manipulateurs d'aliments, que les examens soient passés à Chicoutimi, parce que le département n'a pas les sommes d'argent prévues pour faire virer les fonds au centre hospitalier de Jonquière.

Au département de santé communautaire, le coordonnateur des examens, M. Gilles Lespérance, a expliqué que des négociations étaient en cours pour régler ce problème et que dans quelques jours il prévoyait que tout serait rétabli.

A l'hôpital de Chicoutimi, le responsable des relations publiques, M. André Lemieux, a fait la même réponse, ajoutant que c'était une question de dialogue entre les directeurs généraux de Chicoutimi et de Jonquière. "C'est une question de détails et tout doit entrer dans l'ordre."

M. Bertrand Girard, directeur du centre hospitalier de Jonquière, est un peu du même avis que les responsables de l'hôpital de Chicoutimi mais il est moins optimiste sur l'échéancier pour en arriver à un accord.

Il appert que la visite du ministre Denis Lazure, qui devait avoir lieu dans quelques jours et qui a été reportée, était l'occasion attendue pour régler ce problème.

Problème urgent

Quatre des fournisseurs du centre hospitalier de Jonquière, par ailleurs, estiment que c'est un problème urgent à régler. Refusant de s'identifier, pour ne pas encourir de problèmes avec leur client, ils considèrent que c'est du gaspillage de temps et d'énergie pour tout le monde que d'imposer que leur personnel se rende à Chicoutimi pour passer des examens préventifs quand le centre hospitalier de Jonquière peut donner les mêmes services.

"Quand un employé doit aller à Jonquière, le maximum de temps et d'attente pour ces examens est d'une heure. A Jonquière, en raison du trajet et du volume de patients, la perte de temps est évaluée entre trois et quatre heures, a dit un directeur d'entreprise. C'est pourquoi nous nous débattons pour obtenir gain de cause. Si l'on nous prouve que Jonquière ne peut donner les mêmes services qu'à Chicoutimi, nous l'accepterons mais ça m'apparaît drôle que les examens doivent avoir lieu à Chicoutimi.

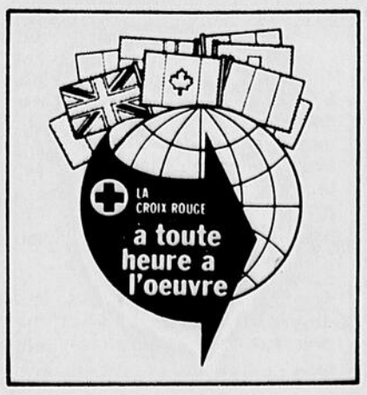

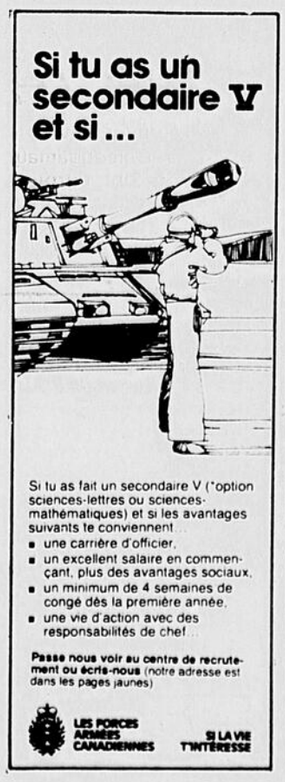

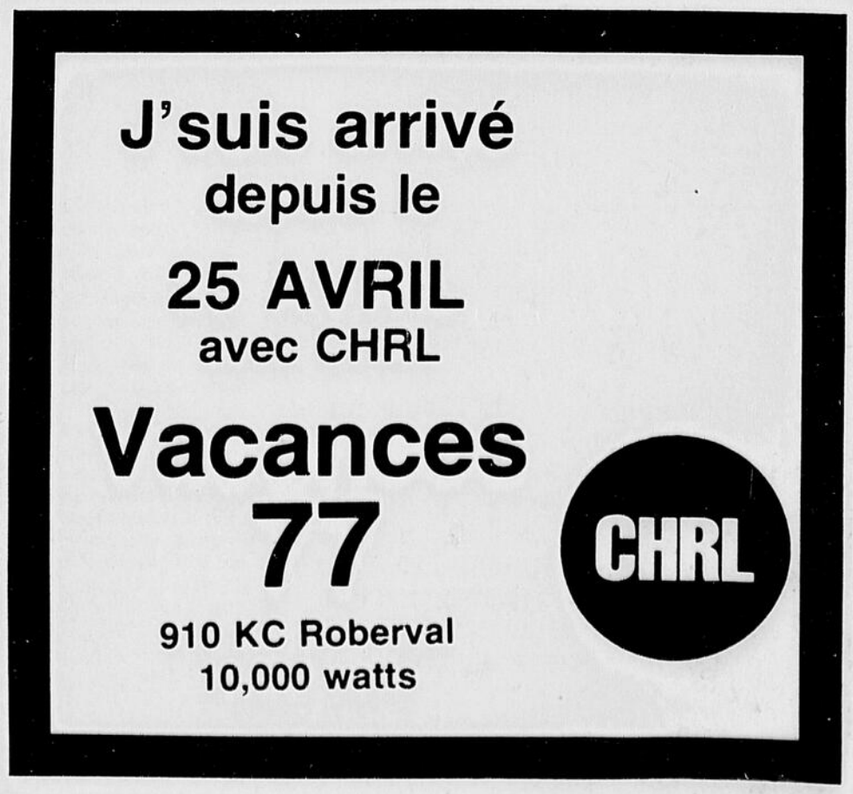

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

La FTQ conserve ses bureaux de placement

Il est plus facile de concevoir les solutions sur les banquettes de l'opposition qu'en tenant les rênes du pouvoir.

L'adjoint parlementaire du ministre du Travail, Guy Chevrette, qui fut le commissaire le plus actif de la célèbre Commission Cliche sur l'exercice des libertés syndicales dans la construction, vient de le constater à l'instar de bien d'autres réformateurs.

On se rappellera qu'après la déposition du mémorable rapport de la Commission Cliche, l'ancien vice-président de la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) fit le tour de la province pour insister sur la nécessité d'appliquer les principales recommandations de la commission.

Et il manifesta la plus grande indignation lorsque l'ancien gouvernement libéral de M. Bourassa négligea d'enlever à la FTQ-Construction les bureaux de placement. Tant que le gouvernement, proclama-t-il, ne remettra pas à ses propres services de placement le mandat de recruter les travailleurs dans ce secteur, il ne pourra guérir le cancer qui ronge le secteur de la construction.

Or hier, on apprenait qu'à la suite d'une judicieuse étude menée conjointement avec le député de Jonquière et plaideur de la FSSA (Fédération des syndicats du secteur aluminium) Claude Vaillancourt, ainsi que Gérald Godin, le vainqueur de l'ancien premier ministre Robert Bourassa dans le comté de Mercier, l'adjoint parlementaire Chevrette avait révisé son jugement.

Il recommandera donc au gouvernement de laisser à la FTQ-Construction l'immense privilège de ses propres bureaux de placement, à la condition cependant de "se plier à certaines contraintes et à un code de discipline".

La FTQ-Construction devra d'abord accorder la préférence à la main-d'oeuvre locale. Les agents de la centrale syndicale devront se soumettre aux règles d'un code d'éthique, en renonçant à tout favoritisme et en respectant les décisions d'un tribunal d'arbitrage accéléré qui entendra les plaintes des ouvriers victimes d'injustices. Les décisions de ce tribunal seront exécutoires.

Avec les membres du Cercle de Presse du Saguenay, j'ai eu la possibilité, à deux reprises, de m'entretenir avec le député Chevrette, dans un premier temps, à l'époque où il participait aux travaux de la Commission Cliche, et plus récemment, en sa qualité d'adjoint du ministre du Travail. L'homme m'a paru honnête et motivé par les meilleures intentions. Il inspire confiance.

Je ne suis donc pas surpris de le voir admettre candidement que sa recommandation est un changement d'attitude pour le moins surprenant. La principale raison réside dans l'impossibilité des Centres provinciaux de main-d'oeuvre d'assumer le mandat. "Ils ne sont pas équipés pour cela", constate-t-il candidement. Quand le seront-ils? Personnellement, ça ne me surprend pas: les mécanismes de l'Etat sont généralement impotents à effectuer un travail efficace, surtout si, comme dans cette question du placement, l'affaire s'avère délicate, pour ne pas dire explosive. Mais à quoi servent nos Centres de main-d'oeuvre du Québec, surtout si on considère que le fédéral offre un service analogue?

Quoi qu'il en soit, la décision du député Chevrette obéit sans doute aux impératifs de la réalité. Il faudra toutefois que l'activité des bureaux de placement syndicaux soit l'objet d'une étroite surveillance de l'Etat pour prévenir les effets néfastes du favoritisme dont le groupe le plus puissant, celui de Montréal, est toujours le bénéficiaire. J'espère qu'on verra à ce que "les gars de Montréal ne viennent plus voler les jobs des gars de Sept-Iles, de Port-Cartier, de Joliette ou d'ailleurs, chaque fois qu'il y a un projet en dehors de la ville", suivant l'observation du député Chevrette. Il aurait pu ajouter aussi le Saguenay-Lac-Saint-Jean, car tout récemment encore, au chantier de l'usine de pâtes que la Donohue construit à Saint-Félicien, on congédiait un groupe d'ouvriers de la région pour les remplacer le lendemain par des gars de Montréal. Et en passant, à la Donohue, c'est une armée d'ingénieurs étrangers — anglophones évidemment — qui exécuteraient les travaux de génie pendant qu'un grand nombre de nos diplômés universitaires et spécialistes de nos bureaux d'ingénieurs sont sur le carreau...

Ce sont de telles anomalies que le nouveau gouvernement péquiste doit s'appliquer à corriger.

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

"Approche" nous abaisse au niveau de la bête

Je viens à mon tour contester l'émission "Approche". Je veux féliciter spécialement toutes ces personnes qui n'ont pas eu peur de proclamer bien haut leur mécontentement contre toutes ces orgies sur le sexe et tous les autres films du même genre.

On se demande où sont les vraies valeurs et avec quelle bassesse nos media d'information en sont rendus.

Ils se disent évolués, eh bien, je me demande qu'est-ce que le mot "évoluer" peut vouloir dire pour eux? Si l'homme en est rendu à s'abaisser plus que la bête, est-ce que l'on peut appeler ça "évoluer". On se croirait au temps de Sodome et Gomorrhe. Dieu qui a créé les animaux les a doués d'un instinct afin qu'ils puissent se reproduire naturellement sans se dégrader comme les hommes eux, le font.

On peut dire que le Saint-Esprit qu'ils ont reçu au baptême a été remplacé par Satan.

Oui, il est temps que nous sortions de notre mutisme si nous ne voulons pas élever un peuple d'athées.

Mme Margot Lavoie,
555, rue Albert,
Roberval.

Le 28 avril 1977

L'Ontario s'est empalée

Un loustic a dit qu'on peut faire dire aux chiffres et aux statistiques, tout ce que l'on veut. Il s'agit de les incliner vers les degrés de vision choisis. Quoi qu'il en soit de la boutade, il y a des limites à la crédulité de toute une population. En voulant nous faire un pied-de-nez ou nous donner une leçon, à l'anglaise, la province voisine a prétendu que le fédéralisme depuis seize années environ, lui avait coûté la fabuleuse somme de quarante et un milliards de dollars, soit plus de deux milliards et demi par année. Pour faire montre d'une générosité inégalable, elle s'est ensuite, déclarée heureuse de continuer ses largesses.

De la part de la province, la plus riche, la plus populeuse, la plus industrialisée du Canada, de celle surtout qui en a le quasi contrôle de sa finance et de son économie, un tel comportement, peut à première vue, surprendre. L'affirmation, en effet, est spectaculaire, démonstrative, grandiose, trop grandiloquante pour être vraie. En effet dans le jeu, les dés ont été pipés. Et l'Ontario a prit la tangente avec ses chiffres, ses nombres, ses additions, ses multiplications et totaux si elle a cru ainsi, nous démontrer que nous devons demeurer avec elle partenaire confédératif.

Aujourd'hui, ce qui surprend, chez trop de gouvernants, c'est leur manie de prendre les peuples pour des bornés ou des nigauds. C'est particulièrement le cas pour les chefs qui veulent continuer leur domination, une hégémonie, basée sur l'agression, la force, les fusils, les canons, en somme sur la force brutale. Ils ne savent plus quelle absurdité inventer pour camoufler et faire oublier la vicieuse base de leur pouvoir, dans un temps où les peuples agresseurs sont voués aux gémonies, en une époque où les victimes d'agressions anciennes et centenaires, recouvrent les unes après les autres, leur indépendance.

L'Ontario, ex-Haut-Canada de l'Union, est la colonie de la couronne britannique qui a imaginé et matérialisé la Confédération pour non seulement dominer tout le monde au pays, mais surtout pour tenir en laisse les Québécois, malgré les événements, la marche du temps, les changements de mentalité. Quand une province est assez puissante pour manipuler un pouvoir central comme si c'était sa chose, son instrument, son agence de ventes, son gendarme contre toute concurrence, non seulement elle peut mais elle doit allaiter le fruit de ses oeuvres. Il est donc normal que dans un moment de subtil orgueil, elle vienne, à la face de tous, se vanter d'entretenir à grands frais un outil, un marmot, qui sert si bien son racisme, son prestige et ses intérêts pécuniers.

Reste que l'argument ontarien des quarante et un milliards, n'a aucune valeur au Québec. Au contraire il se retourne vers et contre la trop habile province. Le Québec, en effet, n'a jamais eu et n'aura jamais le contrôle du gouvernement central.

Tous les Québécois quelque peu intelligents, le savent. A l'encontre de l'Ontario, le Québec ne sera jamais le leader des huit autres provinces. Il y a plus: Aux historiens et aux connaisseurs la province confédérée du Québec, fait figure de partenaire menotté, enchaîné, bridé et soumis au bon vouloir de ses maîtres et seigneurs, les neuf provinces anglaises commandées par l'Ontario.

Elle est la tête financière et le coeur industriel du Canada qui lui assure prospérité économique, enrichissement et leadership sur tous les coins géographiques et toutes les parcelles de terre de la trop fameuse Confédération.

Sa gratuité, de parade, se résume ainsi: Ce qu'elle donne en chiffres comptables au fédéral, elle le récupère d'abord par voies statutaires, ensuite clandestinement par les divers et innombrables canaux économiques, qu'elle contrôle par tout le Canada. C'est pour ainsi dire, le même mode d'opération de l'industriel qui verse ses fonds d'une manière somptueuse et généreuse à sa compagnie à charte dont il a l'entier et permanent contrôle.

Il est donc naturel, qu'elle veuille maintenir une politique qui dans le passé lui a si bien réussi, au point qu'elle est devenue la plus riche, la plus puissante et la tête dirigeante de toutes les provinces du Dominion. Les Québécois qui connaissent cette histoire qui se perpétue encore actuellement sous leurs yeux, savent que le Québec, ne peut rivaliser avec sa voisine ni même la concurrencer.

D'extraction, de mentalité, de traditions, de langue, de coutumes et de religion différentes, les fils du Québec, à l'instar des autres peuples civilisés, se contentent de rechercher leur indépendance perdue sur les plaines d'Abraham, en 1760. Ils reconnaissent qu'ils auraient pu avoir pire, comme maîtres et seigneurs, mais leur fierté raciale, les pousse à se débarrasser de liens et d'attaches qui en 1977, font figure de sévilité archaïque.

Ils veulent, à l'exemple de tous les peuples intelligents et développés de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie, traiter d'égal à égal avec leurs voisins et tous les autres peuples de la terre.

Pour ce qui est des chiffres imprudemment lancés aux quatre vents et à l'horizon du Québec, ils disent que c'est mode de propagande désuète et périmée depuis longtemps. Car à la fin du XXe siècle, plus aucun peuple de l'Univers, ne consentirait à être estimé en argent et vendu comme les anciennes masses d'esclaves ou les modernes troupeaux de boeufs du Far-West ou de l'Argentine. Suprême humiliation: Pourquoi les Québécois, perdraient-ils leur temps à discuter du prix de leur sujétion?...

Hidola Girard, avocat,
membre de la société
des écrivains,
Montréal.

Le 21 avril 1977

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

La hiérarchie des valeurs s'est effondrée

Nous dirions aujourd'hui que la hiérarchie des valeurs s'est effondrée avec le marasme économique. Le fait de voir plusieurs bons chrétiens qui travaillent plus pour satisfaire les besoins terrestres que ceux de l'au-delà...

Tout ceci nous amène à dire que l'homme semble pouvoir se passer de l'aide de Dieu, et si nous oublions notre dimension surnaturelle, toutes nos actions, quelles qu'elles soient, n'ont aucune valeur d'éternité...

Prenons un fait inéluctable: l'homme origine de Dieu par son esprit. Donc, nous devons tous retourner à Dieu, c'est notre fin ultime. Il est vrai que les choses matérielles peuvent nous distraire de notre fin suprême... mais une chose est certaine, nous avons été créés par Dieu, nous sommes faits à son image. Et le parfait bonheur, nous ne pouvons que le trouver en Lui.

L'homme ne peut trouver ce bonheur parfait seul... Il a à cheminer tout au long de sa vie, et comme chrétien, il reçoit de l'aide de sa Mère, la Sainte Eglise. Mais le mal moderne est que plusieurs décident par eux-mêmes du chemin à prendre pour atteindre ce bonheur parfait. En somme, c'est l'histoire des anges déchus et de nos premiers parents qui se répète alors qu'ils voulurent être les auteurs du bien et du mal.

Si l'homme décide par lui-même seulement sans consulter le Magistère: ceci est bien, ceci est mal, nous disons ATTENTION, ces jugements peuvent souvent conduire l'être humain à des erreurs inconcevables pour une société normale et équilibrée. Pourquoi ces avortements massifs, pourquoi ce déclin de la pratique religieuse, pourquoi cette évasion malsaine dans les drogues de toutes sortes? Nous laissons les consciences devant Dieu qui a le seul droit de juger.

Dans l'état actuel des choses, nous pouvons dire que la liberté religieuse est mal comprise, et partant, mal vécue. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que trop de libertés peuvent nous conduire à l'âge des cavernes. Il va falloir éveiller les consciences, et informer les gens à prendre leurs responsabilités, soit une liberté responsable. Dans Vatican II, "Dignitatis Humanae", il est dit: "L'exercice de la religion consiste avant tout en des actes **intérieurs volontaires** et **LIBRES** pour lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu..."

Pour ceux qui prennent la liberté de manquer à la messe sans raisons valables, nous leur disons ceci:

1- Tu es libre de dire à Jésus: "Non, je ne m'acquitterai pas de ma dette de créature, je ne VEUX pas faire cet acte d'humilité"...

2- Tu es libre de dire: "Ma foi, ce n'est qu'une dimension personnelle... Je suis capable de me sauver tout SEUL", mais ici, Vatican II nous éclaire: "La nature sociale de l'homme requiert elle-même qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse il ait des échanges avec d'autres, qu'il professe sa religion sous une FORME COMMUNAUTAIRE."

3- Tu es libre de dire: "Qu'est-ce que ça me donne? Mais une foi plus grande te ferait savoir que la messe est la plus grande prière d'offrande. Le chrétien vient s'unir avec Jésus-Christ qui s'offre au père. La petite goutte d'eau que le prêtre mélange au vin, c'est beaucoup, cela représente nos joies, nos petits bonheurs, nos labeurs, nos souffrances, et nos espoirs. Et, comme nous sommes tous des pécheurs, le sacrifice de la messe peut même effacer nos péchés véniels. Ne vaut-il pas mieux expier sur terre que dans l'autre monde? A toi de choisir.

4- Tu es libre de dire: "Je n'ai pas besoin de Jésus-Christ." La vérité est tout autre, Dieu n'a pas besoin de moi, son bonheur est parfait, c'est le Tout-Puissant... Mais moi, j'ai besoin de Lui comme fragile créature, être limité, et je ne mérite rien, mais Dieu, dans un mystère d'amour, Il m'a tout donné, son Fils Bien-Aimé... Et moi, j'aurais l'orgueil de dire "non serviam", je ne participerai pas aux mérites infinis de Jésus-Christ à la messe...

Il y a tellement de valeurs à retirer d'une messe bien entendue, et si on comprenait cela, personne ne manquerait, mais tout de même, l'Eglise en a fait un commandement. Cependant, quand on aime quelqu'un, on va le voir plus par AMOUR que par obligation. Soyons des chrétiens adultes et laissons le côté négatif de la chose et portons des lunettes roses.

Pour finir cet article, ajoutons un fait pour mieux comprendre. Si je nourris mon corps tous les jours, c'est pour le faire grandir ou pour l'entretenir. C'est normal, c'est humain. Mais ce n'est pas tout, j'ai un esprit à nourrir et il faut le développer. C'est en vivant les mystères de la foi du mieux que je peux sur cette terre en attendant la Parole du Grand Juge: "Viens, bon et fidèle serviteur, prendre la récompense..."

Gérard Bouchard,
242, Potvin,
Hébertville.

Le 27 avril.

AU PALAIS DE JUSTICE

Affaire Bertho

Action de $800,000 prise en délibéré

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure, a pris en délibéré l'action en dommages-intérêts intentée au montant de $800,000 par le Dr Emile Bertho, ancien chef du département de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital de Chicoutimi contre l'Institution et le Conseil des médecins.

En effet, les auditions ont duré une dizaine de jours.

Une vingtaine de témoins ont été entendus.

Le président du Tribunal devrait rendre son jugement au cours des prochaines semaines.

Me Richard Dufour occupait pour le Dr Bertho, tandis que Mes Lucien Bouchard et Jean-Guy Wells représentaient l'hôpital de Chicoutimi, le Conseil des médecins et les mis en cause.

On se rappellera que le Dr Emile Bertho a fondé en 1960 le département de chirurgie cardio-vasculaire et expérimental de l'hôpital de Chicoutimi et que par la suite, des événements à l'intérieur de l'hôpital ont fait que son contrat a été résilié.

Clémence du tribunal

CHICOUTIMI — Le juge Lucien Larouche a imposé une peine d'emprisonnement de trois mois à un jeune homme de Chicoutimi, Patrick Stewart.

Toutefois, il s'agit d'une sentence clémente puisque le prévenu avait des dossiers judiciaires d'importance, notamment, il était accusé d'un vol qualifié sur la personne de M. Jocelyn Brassard, vol qui remontait au mois d'octobre dernier.

Egalement, on lui reprochait un vol de $1,500 de marchandises à la boutique Pyramide.

Son avocat, Me André Truchon, a plaidé que le jeune homme avait eu des difficultés lors de son jeune âge et qu'il s'était ressaisi n'ayant eu ses 18 ans que depuis quelques mois.

D'ailleurs, il a été démontré que depuis la commission de ces offenses, le prévenu a été remis en liberté et on a eu rien à lui reprocher.

Le procureur-chef de la Couronne, Me Claude Gagnon, a signalé que le complice avait eu une condamnation de trois mois et que lui également n'avait pas de dossiers judiciaires antérieurs.

En prononçant sa sentence, le juge Larouche a mentionné qu'il tenait compte du jeune âge du prévenu et qu'il espérait qu'il n'y aurait pas de récidive.

28 jours de prison

Le Tribunal s'est montré bon prince, hier matin, lorsqu'un individu de Chicoutimi, Jean-Guy Richard, n'a été condamné qu'à 28 jours de prison, sous plusieurs accusations de vols de chèques dans les boîtes à malle de Jonquière.

En effet, le prévenu visitait les boîtes à lettres d'un édifice à logements multiples et il n'y volait que des chèques annonçant un retour d'impôt ou encore des chèques de pension.

Le prévenu avait déjà un dossier antérieur pour des offenses similaires il y a deux ans.

Cas triste

Un jeune homme de Jonquière, qui venait de sortir d'une communauté religieuse a bénéficié d'une ordonnance de probation de 24 mois, hier matin, après qu'il eut admis sa culpabilité à l'accusation d'avoir fracassé les vitres du restaurant Le Barillet, causant des dommages au montant de $500.

Son avocat, Me Louis-Charles Fournier, a expliqué qu'il s'agissait d'un cas triste, puisque pendant plusieurs mois, son client avait été hospitalisé à l'Institut Roland-Saucier et qu'il avait commis son acte au moment d'une crise, puisque jamais, il n'avait eu de démêlés avec la justice.

Ces informations ont été confirmées par le procureur de la Couronne, Me Claude Gagnon.

Toute une leçon

Un jeune homme de Jonquière, Gilles Desbiens, se souviendra longtemps de sa visite en Cour criminelle, hier, et surtout il se repentira longtemps d'avoir volé quelque 996 chèques en blanc de la maison Tremblay Express de Jonquière.

En effet, une fois en possession de ces chèques, Desbiens en avait forgé deux pour les montants de $185 et $130, argent qu'il avait obtenu tantôt à Port-Alfred, tantôt à Jonquière.

Le tout totalisait environ $400.

Hier matin, comme le prévenu a un emploi et qu'il n'avait pas de dossier judiciaire antérieur, le juge Larouche, à la demande de Me Fournier, ne l'a pas condamné à la prison, mais il condamna le prévenu à payer une amende de $500 en plus de l'obligation de rembourser à ses victimes un montant de plus de $400 au cours des 12 prochains mois.

En somme, le jeune homme devra payer $900 dans les 12 prochains mois dont $500 d'ici trois mois.

Procès pour hold-up de nouveau remis

CHICOUTIMI — Pour la xème fois, à la demande de la défense, les procès de Marc et Carl Ellefsen, d'Alain Ouellet et de Ghislain Gaudet, tous quatre de Jonquière, en rapport avec le vol par effraction au montant de $50,000, commis à la Caisse populaire de Kénogami le 20 août 1975, ont été reportés.

En effet, Mes Jacques Bouchard et André Cartier, tous deux de Québec, ont obtenu une remise dans le cas de Carl et de Marc Ellefsen et de Ghislain Gaudet, au 16 mai prochain, tandis qu'Alain Ouellet subira son procès le 14 juillet prochain.

Hier, c'était la reprise du procès pour permettre à la défense d'étaler sa preuve dans le procès de Marc Ellefsen.

Toutefois, la Couronne, représentée par Me Denis Vaillancourt, était prête, mais pour une raison non déterminée, le juge Lucien Larouche a accepté une nouvelle fois une remise.

Marc Ellefsen est en prison depuis le mois d'août dernier tandis que son frère Carl n'est accusé dans cette affaire que de complicité après le fait, contrairement à Ouellet, Gaudet et Marc Ellefsen, qui sont accusés de vol par effraction.

Projet triennal de réfection de $900,000

CHICOUTIMI — Un vieux proverbe veut "qu'une bonne nouvelle ne vient jamais seule". En effet, hier, le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, a annoncé qu'un montant supplémentaire de $175,000 sera dépensé pour la rénovation du Palais de justice par le ministère des Travaux publics.

Ce montant de $175,000 vient s'ajouter à celui déjà annoncé au début de la semaine, soit près de $100,000 pour le réaménagement intérieur de l'édifice.

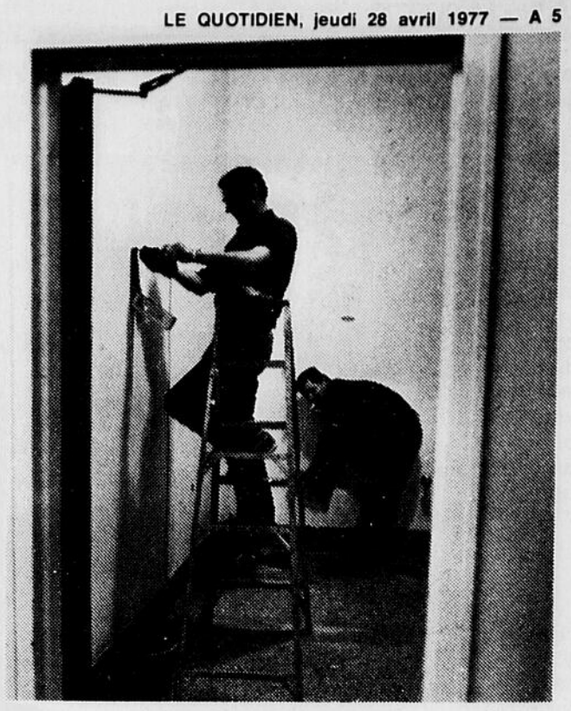

Les ouvriers au travail

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement du Québec dépensera $300,000 au Palais de justice de Chicoutimi, dans la première phase d'un projet triennal totalisant $900,000.

Ces nouveaux travaux annoncés hier par le député de Chicoutimi consisteront à la rénovation du système d'éclairage dans l'édifice, dans l'installation d'un système d'alarme contre les incendies, de même que la réfection de la toiture.

D'ailleurs, ces montants apparaîtront lors de l'étude des crédits du ministère des Travaux publics, la semaine prochaine en commission parlementaire.

On sait que depuis hier, les premiers travaux ont débuté au début de la semaine au Palais de justice de Chicoutimi.

CA... C'EST UN SPECIAL CA... C'EST UN SPECIAL

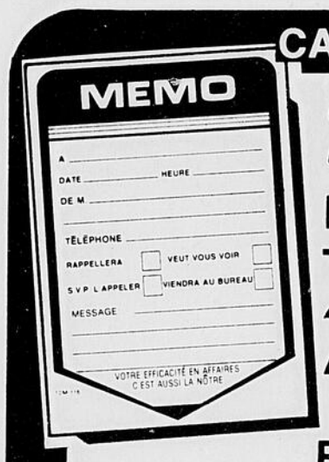

2,000 MEMOS TELEPHONIQUES
4¼" x 5½" (ENCRE NOIRE)
A VOTRE NOM
POUR $21.49 + TAXES
(POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT)
IMPRIMES SELON VOTRE TEXTE
AU VRAI CENTRE DE LA PHOTOCOPIE

IMPRIMERIE
LE PROGRÈS DU SAGUENAY LIMITÉE
316, avenue Labrecque — CHICOUTIMI — Tél.: 545-4474

545-4474

ASSURANCE-AUTOMOBILE

PROJET DE REFORME

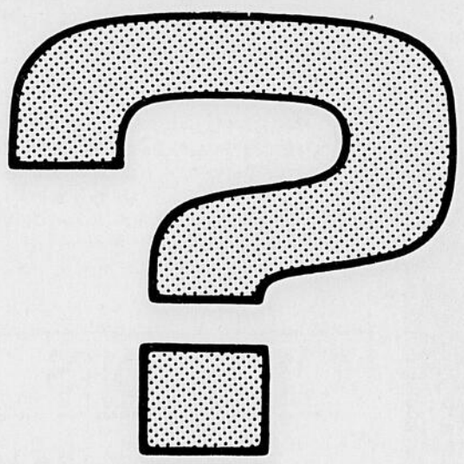

Savez-vous qu'en plus d'un régime de base qui ne prévoit aucune réduction de prime pour une compensation moindre, toute personne prudente devra s'assurer **à ses frais** contre les risques suivants:

a) assurance supplémentaire à la limite de $10,000.00 pour dommages matériels.

b) assurance supplémentaire pour couvrir la responsabilité pour blessures corporelles causées à autrui dans le cas d'accident survenu à l'extérieur du Québec (toutes les juridictions étrangères qui nous entourent ont encore le régime de responsabilité).

c) assurance pour dommages de sa propre voiture.

d) assurance feu, vol et risques divers.

e) assurance salaire pour ceux ayant un revenu supérieur à $13,000.00* **net par année.**

Où est l'avantage?

*Le salaire brut prévu est de $18,000.00 avant impôt, le régime n'effectuant des remboursements que sur le net, soit après impôt, ce qui donne $13,000.00 pour une personne mariée avec 2 enfants.

Barreau du Saguenay

Voici un secret important de la mode

LA MODE COMMENCE PAR LES DESSOUS.

Voyez comment les dessous-mode peuvent créer une allure totalement à la mode.

C'est un secret que les femmes toujours élégantes connaissent déjà depuis longtemps. Pour obtenir l'effet désiré, il est essentiel de commencer par choisir le dessous-mode qui vous convient à la perfection. Un soutien-gorge inapproprié affectera toute l'apparence d'une toilette.

En cela, nous pouvons vous aider car chez Créations Daisyfresh nous connaissons tous les dessous de la mode. Nous avons créé des dessous qui peuvent transformer une robe même d'apparence banale en un vêtement des plus ravissants. Prenez bien soin de choisir le dessous-mode approprié. En plus d'être confortable, il rehaussera avec charme et élégance tous vos vêtements.

Procurez-vous dans votre magasin préféré un exemplaire gratuit de notre dépliant; il vous révèle le secret pour que votre allure soit parfaitement à la mode.

La collection Daisyfresh* vous accorde tout le maintien désiré et un confort inégalé. Quelle que soit votre toilette, vous obtenez toujours l'allure à la mode que vous recherchez. Modèle illustré (2928): A 32-36, B 32-36, C 34-36. $10.00

La robe la plus simple conserve tout son charme avec un dessous-mode Nuance. Nuance est une collection de soutiens-gorge doux, délicats et pratiquement invisibles même sous les tissus transparents très à la mode. Portez-les avec tout ce que vous voulez. Nuance demeurera toujours discret. Modèle illustré (2990): A 32-36, B 32-38, C 34-38. $11.00

La collection Natur-Elle* convient tout particulièrement à la femme jeune, active et moderne. C'est une collection extraordinairement légère, séduisante et tellement confortable qu'on doit l'essayer pour le croire. Modèle illustré (2930): A,B,C 32-36. $7.50

CREATIONS Daisyfresh
Nous connaissons les dessous de la mode.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

ODEURS NAUSEABONDES

Un résident de la rue Bégin, à Chicoutimi, qui soutient être le porte-parole d'un groupe de citoyens de ce secteur, mais qui a quand même voulu conserver l'anonymat, s'est plaint, hier, au Quotidien, des odeurs nauséabondes que dégagent les installations du service sanitaire, assurant la cueillette des vidanges à Chicoutimi. Selon lui, le problème a été porté, depuis un bon bout de temps, devant l'administration municipale qui n'a rien fait pour corriger la situation.

MUSEE DES SEPT-ILES

C'est demain que prendra fin la période d'inscription pour le Salon des Sept-Iles organisé par M. André Michel, directeur du Musée des Sept-Iles, salon qui aura lieu du 13 mai au 12 juin. Un jury formé de deux spécialistes des musées du Québec et de Montréal et d'une personnalité locale décernera des bourses de $1,000 et de $500, ainsi que deux mentions spéciales. On exige un maximum de deux oeuvres encadrées ou une sculpture. Tous les artistes amateurs de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Gaspésie-Côte-Sud sont éligibles. On doit s'adresser à: Musée des Sept-Iles, C.P. 725, Sept-Iles, ou téléphoner à: 868-2070 ou 968-1609.

CLUB NAUTIQUE

M. Gérald Brassard, commissaire industriel au service de la municipalité de Chicoutimi, sera le conférencier au prochain déjeuner-causerie des membres du Club nautique de Chicoutimi-Nord, tenu le dimanche, 1er mai.

PROJETS ACCEPTES

M. Gilles Marceau, député de Lapointe, aux Communes, annonce l'acceptation de deux projets: 1.- le dépistage des maladies du rein, pour un montant de $50,000. Des personnes visiteront des élèves au niveau élémentaire afin de dépister certaines maladies reinales tôt dans leur évolution au moment où il n'existe aucun symptôme et qu'un traitement précosse est possible; 2.- Domaine de la Jeunesse, base plein air, pour un montant de $36,970. L'objectif est d'opérer un camp de jeunes sur une période de 52 semaines et d'administrer afin d'en arriver au stade d'une petite entreprise pouvant salarier un personnel d'entretien sur une échelle de 12 mois. Possibilité pour des jeunes diplômés d'acquérir une expérience leur permettant un débouché sur le marché du travail. Ils vont faire divers travaux, comme fabrication de meubles et de jeux.

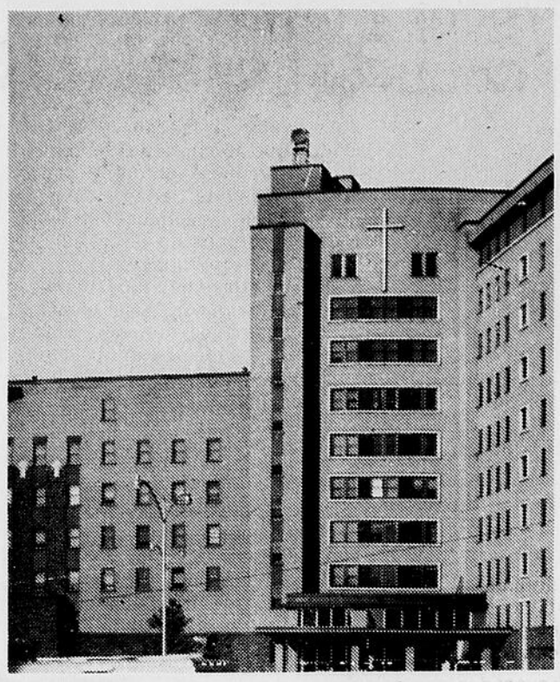

PRIX DES CHAMBRES

L'hôpital de Chicoutimi vient de recevoir l'ordre, par un arrêté en conseil du 30 mars dernier, d'augmenter le prix de ses chambres privées et semi-privées. L'augmentation pour les chambres privées variera de $3.50 à $7 par jour et, pour les semi-privées de $2.50 à $3 par jour. Actuellement, le patient débourse entre $12.50 et $21 pour une chambre privée et de $7.50 à $8 pour une chambre semi-privée. La majoration entrera en vigueur le dimanche, 1er mai.

INTERCOOPERATION

Un quatrième comité intercoopératif de zone est créé. Lors d'une réunion à Saint-Bruno le 25 avril dernier, les représentants de la zone du secteur d'Alma et des environs se sont formés en comité de zone. Ils ont élu, à la présidence, M. Roger Tremblay, représentant des Artisans Coop-Vie, et au poste de secrétaire, M. Maurice Morissette, gérant du magasin Coop de Naudville.

LA PIASTRE A CHARTRAND

Un groupe d'indépendantistes viennent de publier le premier dollar de "la future république". C'est une initiative des Chevaliers de l'Indépendance dirigée par l'ancien boxeur Réginald Chartrand.

UN NOUVEAU SAINT

A entendre le président de l'Association libérale du comté de Roberval, Me Jacques Simard (notre photo), on a raison de se demander si le député, Robert Lamontagne, ne serait pas sur le point d'être canonisé. Lors de la dernière réunion du parti, en fin de semaine, Me Simard a présenté le député Lamontagne comme le grand précurseur qui va de comté en comté répandre la bonne nouvelle... un évangéliste quoi! Un autre saint Jean-Baptiste! Et, Me Simard, se rapportant à l'Histoire Sainte, va jusqu'à dire qu'en ce temps-là, ils n'étaient pas nombreux à répandre cette bonne nouvelle... etc... Il s'agit bien sûr, aujourd'hui, de la bonne nouvelle libérale...

BARDOT A DEPLU AUSSI AUX FRANCAIS

La revue "Paris-Match", qui a consacré plusieurs pages aux élucubrations de Brigitte Bardot sur la chasse aux bébés-phoques du Canada, publie cette semaine la mise au point d'un journaliste du "Figaro", de Paris, que l'actrice avait qualifié de "clochard mal rasé"... Le journaliste signale que la presse française n'a guère apprécié la "maladresse et la manque de savoir-vivre" de Brigitte Bardot dont les premiers mots, en débarquant chez nous, constituèrent un cocktail d'injures: "Le Canada m'écoeure... les Canadiens sont des assassins... et Trudeau est un lâche..." Cependant, contrairement à ce que plusieurs soupçonnaient, Brigitte Bardot s'est bel et bien fait photographier sur une banquise comme le prouve la photo.

DES TRAVAUX

Le ministère des Transports du Québec vient de publier des appels d'offres pour des travaux de voirie qu'il veut réaliser au cours de la prochaine saison estivale. Le premier projet implique le terrassement, structure et renforcement de la chaussée sur le chemin Saint-André, dans la municipalité de Jonquière, sur une distance de 2.43 milles. Le second projet vise la construction d'un ponceau, le terrassement et le gravelage d'une distance de 0.75 mille sur la route 172 dans les cantons Tremblay et Shipshaw.

COCOLOGIQUE

Fait au Québec, un film sur la sécurité aquatique qui devrait enchanter jeunes et vieux. "Cocologique", un 16 mm en couleurs et d'une durée de 13.5 minutes, sera disponible dès le début de l'été et sera distribué par la Croix-Rouge. Il s'agit des mésaventures de Coco, l'unique personnage. Il est victime de son étourderie, mais il s'en tire à bon compte grâce à Jeanneau Prudent et à ses conseils.

M. FRANCOIS LAROCHE HONORE

L'Union régionale des Caisses populaires du diocèse de Chicoutimi a honoré de brillante façon, en fin de semaine, M. François Laroche, qui a 31 ans de service dans cette institution, et qui fut l'un des piliers pour la mise en place des caisses scolaires. L'Union régionale a donné le nom François-Laroche au trophée désigné jadis sous le nom de Desjardins. En outre, on a fait la remise à M. Laroche, d'une montre soulignant ses états de service. M. Rosario Rainville, à gauche, président de l'Union régionale fait la remise de la montre à M. Laroche, sur la vignette.

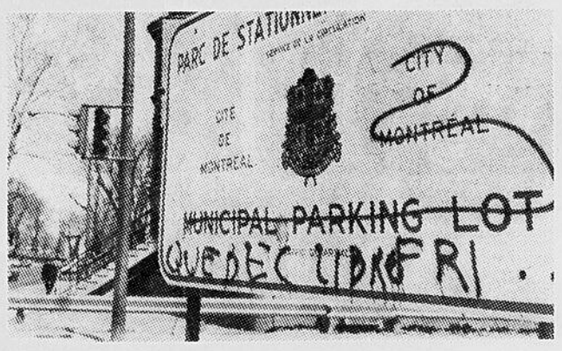

CA REJOUIT LES COUSINS

"Au Québec, les anglophones vont désormais sentir passer le vent du boulet français. Ils ne sont que 1,200,000, face à 5 millions de francophones, et leur langue, qui était le véhicule d'une suprématie économique vieille de plusieurs siècles, pourrait être en effet ramenée sous peu au même niveau que le grec ou l'italien." C'est ainsi que l'hebdomadaire français "Le Point" présente, cette semaine, la charte de la langue française dont le projet de loi vient d'être déposé à l'Assemblée nationale. Le texte est illustré de cette photo portant la légende: "Tout en français."

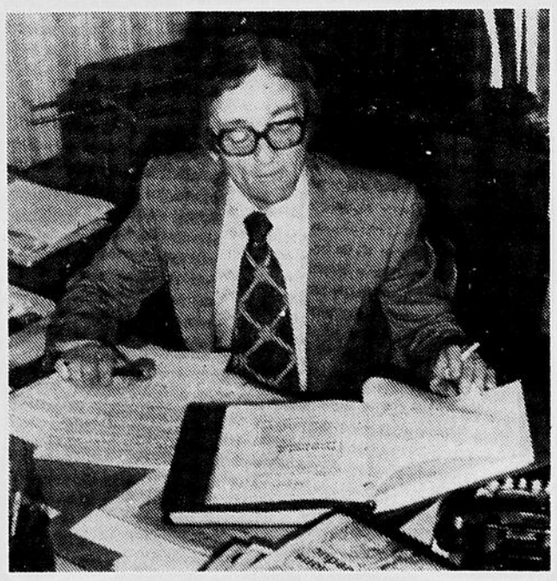

INFORMATION RADIO-TV

M. Pierre Chamberland, chef de l'information à CBJ, Chicoutimi, lancera, vers la mi-mai, un essai sur l'information électronique publié par les Editions sciences modernes de Chicoutimi. Divisé en quatre parties, cet ouvrage de quelque 300 pages fait l'historique du journalisme radiophonique de ses débuts à nos jours, expose les structures fonctionnelles d'une salle de presse de radio-journal et de télé-journal, étudie le choix éditorial, et examine ensuite le droit légitime du citoyen à une information honnête. Dans ce volume, le rédacteur en chef du Quotidien, M. Bertrand Tremblay signe quelques pages dans lesquelles il fait une comparaison entre l'information écrite et celle parlée.

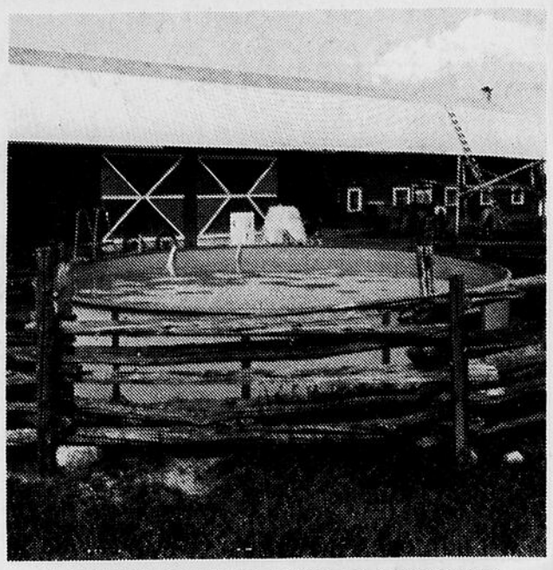

L'ENTRETIEN DE VOTRE PISCINE

La direction des services en territoire des services de protection de l'environnement dispensera dans plusieurs villes de la province, des conférences sur l'entretien des piscines publiques et privées. Dans notre région, les animateurs de ces cours seront le 13 juin, à Alma et le 15 juin, à Chicoutimi. Ces conférences portent sur les qualités physico-chimiques et bactériologiques de l'eau des piscines et sur la façon de les maintenir conformes aux normes édictées dans le règlement sur les pataugeoires et piscines publiques. Tous ceux qui sont intéressés à assister à ces conférences peuvent obtenir plus de détails auprès des organismes suivants: Communication-Québec, Conseil régional des loisirs, CLSC, et enfin au Service de l'information des services de protection de l'environnement.

RETRAITE DE TRUDEAU

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau compte se retirer avant Noël, en prétextant des raisons de santé, a déclaré, lundi, M. William Skoreyko, député conservateur d'Edmonton est, dans un discours prononcé à une assemblée du Parti conservateur de la circonscription. M. Skoreyko a ajouté que M. John Turner, ancien ministre du gouvernement fédéral, attendait le moment de prendre la tête du Parti libéral. Pour M. Fred McCain, député conservateur de Carleton-Charlotte, M. Trudeau "a complètement échoué en ce qui concerne l'unité nationale et il s'est imposé aux provinces d'une telle manière qu'il a contribué aux dissensions nationales".

LA SEMAINE DE L'ARBRE

La Semaine de l'arbre et de la forêt se déroulera du 1er au 7 mai, sous le thème: "L'ARBRE, UNE CONSCIENCE A DEVELOPPER." L'Association forestière québécoise et ses filiales régionales — organismes sans but lucratif — sont responsables, une fois de plus, de cette semaine. C'est pour elles une occasion magnifique de concrétiser leurs objectifs d'éducation forestière par des réalisations orientées vers une meilleure interprétation de la nature.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

SERENA — A toute personne intéressée à recevoir de l'information sur les moyens actuels de planification familiale, test de recherche de grossesse, et méthode sympto-thermique, SERENA, (Service bénévole de régulation des naissances), offre de l'aide, soit par appel téléphonique, accueil à domicile et enseignement public. Pour plus d'informations, téléphoner aux numéros suivants: Alma: 668-8427; Chicoutimi-La Baie: 549-8892; Dolbeau-Mistassini: 276-1864; Jonquière: 548-2188; Roberval Saint-Félicien: 275-4554; Source Serena régional Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2584, rang St-Paul, Chicoutimi, P.Q. G7H 5B3. Tél.: 543-5789.

JONQUIERE

AFEAS — Exposition artisanale de l'Aféas Saint-Jacques Arvida, endroit: école Saint-Mathias, entrée (rue Gilbert), débutant vendredi, le 29 avril 1977, de 19h00 à 22h00, samedi, le 30 avril 1977, de 13h00 à 22h00, ainsi que le dimanche, 1er mai 1977, de 13h00 à 22h00. Bienvenue.

CHICOUTIMI

Servantes du Saint-Sacrement — Ce soir, à 19h30, à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement, rencontre eucharistique comprenant adoration, confessions et célébration eucharistique. Les paroissiens de Saint-Marc s'y rendront en groupe et sont tout spécialement invités. Les membres de la Garde d'honneur et le public sont aussi invités.

VOS DROITS

garder le domicile conjugal

Une personne qui a parfois de bons motifs de se divorcer ou de se séparer, n'a souvent pas les moyens ni les ressources financières pour quitter le domicile conjugal et se trouver un autre endroit pour demeurer dans le cas d'une séparation ou d'un divorce.

Pour solutionner ce problème vous pouvez demander au juge d'expulser votre conjoint, vous permettant ainsi de demeurer dans votre domicile conjugal. Le juge peut aussi interdire l'accès au domicile du conjoint expulsé sauf pour les droits de visite des enfants.

Il faut savoir que la plupart du temps le juge va accorder le domicile conjugal au conjoint qui aura la garde des enfants.

N'oubliez pas que si vous êtes admissible, l'Aide Juridique doit vous fournir gratuitement les services de l'avocat de votre choix.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée « Quoi Faire? Séparation et Divorce » en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).

Sécession du Québec

Kennedy refuse de prendre position

par Yardena Arar

MONTREAL (PC) — Le sénateur Edward Kennedy refuse de prendre parti dans le débat relatif à une éventuelle sécession du Québec, car souligne-t-il, la question doit être tranchée par la population du Québec et du Canada.

"Le premier ministre Trudeau a parlé avec beaucoup de franchise, et je crois, très brillamment de ce que cela signifie pour la population canadienne", a déclaré le sénateur démocrate du Massachusetts, mardi, avant de prendre la parole au banquet annuel des Associés canadiens de l'Université Ben-Gurion du Négev.

Mais la question "va être décidée par les populations des régions concernées, a-t-il dit.

Assailli de questions quant à son opinion au sujet d'une séparation du Québec, le sénateur américain a déclaré:

"Il ne m'appartient pas de spéculer. J'ai assez de difficultés avec mon propre Etat du Massachusetts."

S'écartant légèrement du texte de son discours prononcé devant quelque 500 membres de la colonie juive de la région montréalaise, le sénateur Kennedy a préféré aborder la situation politique québécoise avec une pointe d'humour.

Il a déclaré être conscient d'une certaine préoccupation de son auditoire au sujet d'un "mouvement sécessionniste", puis il a ajouté:

"Je tiens à vous dire à tous que je suis fermement opposé... à ce que Martha's Vineyard et Nantucket se séparent

Edward Kennedy

du Massachusetts."

L'assistance a aussitôt réagi par des rires et des applaudissements.

La majeure partie du discours du sénateur a porté ensuite sur son engagement et celui de l'administration Carter dans la recherche d'un règlement de paix au Proche-Orient.

"A bien des égards, a-t-il dit, Israël partage l'engagement du Canada et des Etats-Unis en ce qui concerne les droits de l'homme et les valeurs démocratiques."

Le sénateur Kennedy, qui était venu à Montréal il y a deux ans pour étudier le régime d'assurance-maladie du gouvernement québécois, a déclaré aux journalistes que la législation américaine dans ce domaine, dont il s'est fait le champion aux Etats-Unis, est inspirée, comme au Canada, du principe selon lequel tout citoyen jouit d'un droit fondamental à bénéficier de soins médicaux.

Charte de la langue

Les anglophones donnent le ton à la réaction libérale

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Seuls les libéraux ont réagi négativement au projet de loi sur la Charte de la langue française au Québec déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin.

Les députés anglophones George Springate, Victor Goldbloom et John Ciaccia ont emboîté le pas à leur chef, M. Gérard-D. Lévesque, pour dénoncer le contenu du projet de loi qui mène à l'unilinguisme français, empiète sur les droits de la minorité et reflète une volonté de vengeance, selon eux.

Par ailleurs, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a expliqué que son parti a voté en faveur du dépôt du projet de loi parce qu'il faut que la loi 22 soit remplacée, en un premier temps.

Il a réaffirmé les deux grands principes prônés par son parti: la prédominance du français et le respect des droits acquis de la minorité et l'UN fera tout en son possible pour que le projet de loi en tienne compte.

M. Biron n'est pas allé plus avant dans ses commentaires, pour l'instant, se contentant d'indiquer que son parti attendra le débat en deuxième lecture et l'étude en commission pour proposer des amendements.

Lors d'une réunion de l'UN, il y a deux semaines, il avait été convenu que cette formation politique rejetait le libre choix dans la langue d'enseignement pour les futurs immigrants, contrairement à la position du parti pendant la campagne électorale.

Le chef de l'Opposition, M. Lévesque, a expliqué que son parti a voté contre le projet de loi en première lecture, geste assez rare dans la procédure parlementaire, pour indiquer qu'il avait de sérieuses réserves sur certaines dispositions du texte, sur sa philosophie et sur le ton du Livre blanc.

Il s'agit également d'un avertissement au gouvernement que le Parti libéral ne veut pas le voir s'éloigner des objectifs de la loi 22, qui précise la primauté du français sans pour cela se diriger vers l'unilinguisme, a dit encore M. Lévesque.

Il a indiqué que le caucus de son parti, les hautes instances libérales et les militants seront appelés au cours des prochaines semaines à étudier le contenu du projet de loi avant d'adopter une attitude finale.

M. Lévesque a néanmoins cru déceler "un danger d'autoritarisme, un esprit de vengeance qui inquiètent".

Le chef libéral a également souligné, outre une atteinte aux droits acquis des minorités, un danger que les jeunes francophones du Québec ne soient pas en mesure de maîtriser suffisamment la langue anglaise, ce qui serait néfaste pour leur avenir.

Pour sa part, le porte-parole du Parti national populaire et député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, qui a voté en faveur du projet de loi, appuie le principe de la législation proposée.

Il se réjouit du fait que les travailleurs francophones surtout pourront communiquer en tout temps en français, disposer d'un contrat de travail en français.

Dans son ensemble, ajoute-t-il, le projet de loi représente une amélioration du contenu du Livre blanc sur cette question publié au début d'avril.

Au chapitre de la langue d'enseignement, M. Roy affirme qu'il ne sera jamais facile d'établir une loi sans faille dans un système où deux langues sont acceptées dans l'enseignement.

Quant au chef du Crédit social, M. Camil Samson, il a été impossible de connaître sa position, et ce en deux occasions: d'abord il s'est abstenu de voter en première lecture et, ensuite, il n'a pas rencontré les journalistes en dehors de la Chambre.

Le seul député de l'UN qui n'a pas voté en faveur du projet de loi, M. William Shaw, de Pointe-Claire, le seul anglophone du parti de M. Biron, s'est attiré les remontrances de son leader parlementaire, M. Maurice Bellemare, en pleine Chambre.

M. Shaw est sorti de l'Assemblée nationale au moment de la mise aux voix pour ne revenir qu'après le décompte.

Son abstention n'a pas plu du tout à M. Bellemare qui lui a dit, sur un ton courroucé, que sa place était en Chambre au moment du vote. Ses propos ont pu être entendus par des journalistes assis juste au-dessus.

La veille, M. Shaw avait déclaré, dans un discours en Chambre, qu'il appuierait le dépôt du projet de loi, lui laissant ensuite le loisir de le combattre dans les discussions ultérieures s'il ne lui plaisait pas. Il n'a cependant pas tenu promesse.

J'suis arrivé
depuis le
25 AVRIL
avec CHRL
Vacances 77
910 KC Roberval
10,000 watts
CHRL

ASSURANCE-AUTOMOBILE
PROJET DE REFORME

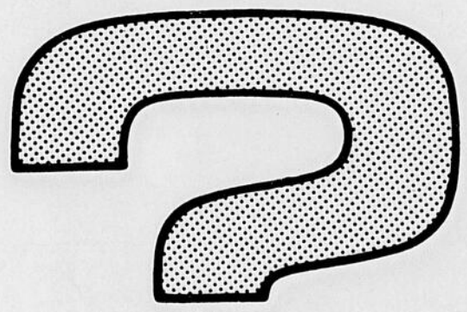

Savez-vous que pour favoriser 28% des personnes responsables des accidents, le régime proposé diminue l'indemnité à laquelle auraient normalement eu droit les autres et ce, sans aucune réduction de prime?

Etes-vous prêts à subir cette diminution?

Barreau du Saguenay

VOYAGER EN GROUPE,

Beaucoup de gens achètent leurs billets de Loto Canada en groupe. C'est à la fois facile et amusant! Et, en achetant en groupe, on a plus de chances de gagner, à un coût minime.

Lors du grand tirage de Loto Canada, on offrira 12 grands prix de $1 million, 8 grands prix de $100,000 et il y aura jusqu'à 150,000 prix offerts en tout.

Utilisez cette formule de groupe pour effectuer un bon départ et préparez-vous à partager, en groupe, les grands moments de la soirée du tirage.

12 grands prix de $1 million, et jusqu'à 150,000 prix offerts!

L'extra-grosse loterie... c'est Loto Canada.

FORMULAIRE D'ACHATS EN GROUPE DE LOTO CANADA

Nous, les soussignés, déclarons par les présentes que nous sommes les propriétaires conjoints, dans les proportions inscrites en regard de nos noms respectifs, des billets de Loto Canada, tirage numéro _____ devant être tenu le _____ 197____, portant les numéros inscrits ci-contre.

Chacun des billets mentionnés sera endossé comme suit:

_____

_____

_____

(Nom d'une personne, en fidéicommis, nom de groupe ou tous les noms mentionnés ci-dessous)

et si un ou plusieurs de ces billets s'avéraient gagnants, le ou les prix seraient partagés entre les soussignés dans les proportions stipulées.

Nous reconnaissons que, en cas de décès, nos droits respectifs dans ces billets passeront à nos ayants droit.

Daté à _____, ce _____ 197__

Numeros	Noms (en lettres moulees)	Adresses	Signatures	Parts

Loto Canada

$Million Loto Canada

Phénoménale? Incroyable? Fantastique?

Quel mot décrit le mieux la saveur du "tabac allégé" d'une Export 'A' Lights.

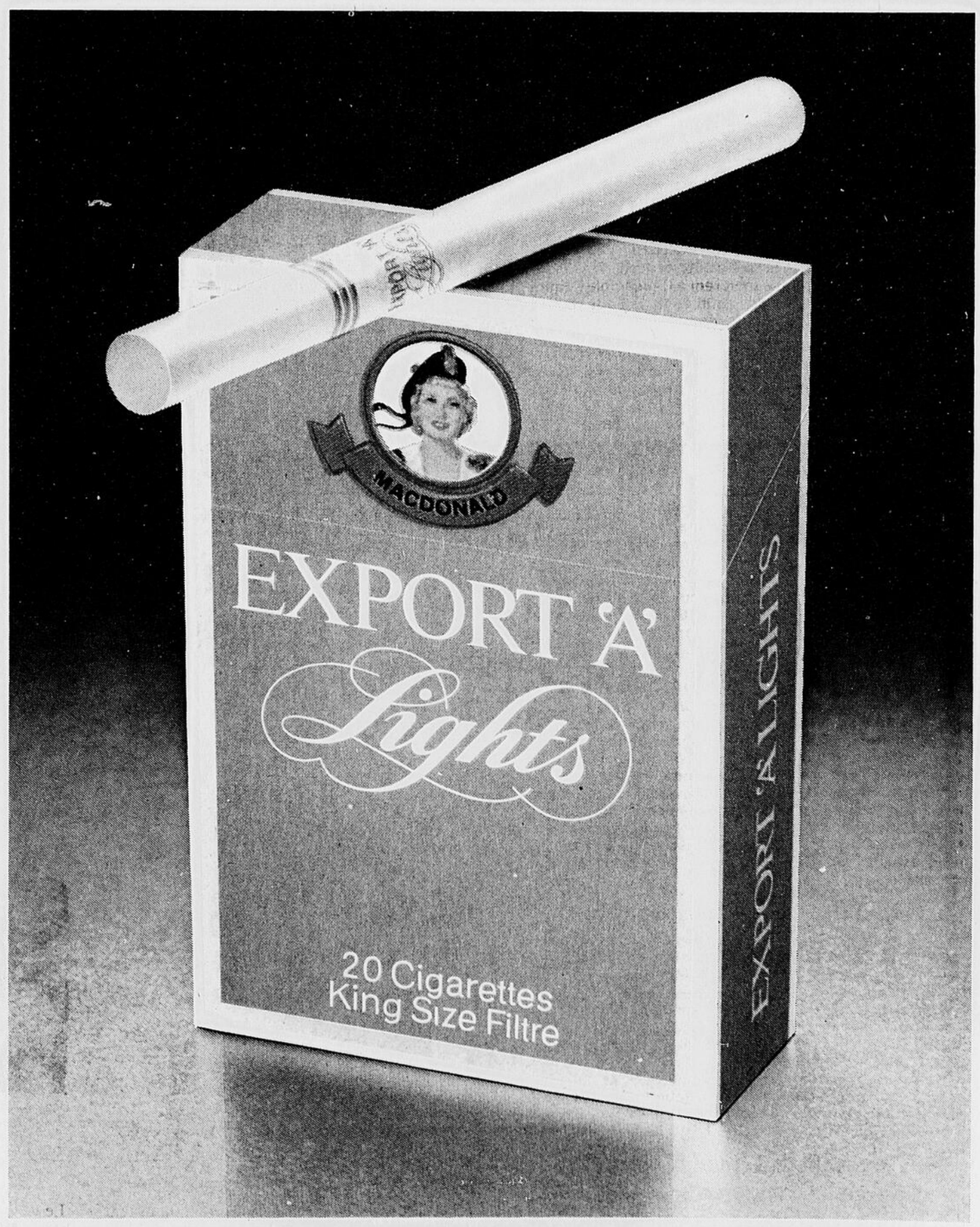

Nous sommes tellement fiers de vous présenter la nouvelle Export 'A' Lights que nous ne savons pas quel mot employer pour la qualifier.

Comme à l'ordinaire, nous avons choisi les meilleurs et les plus savoureux tabacs. Mais ce qui est extraordinaire et unique, c'est que nous avons réussi à les rendre plus "légers" sans les adoucir.

La nouvelle Export 'A' Lights est une cigarette merveilleuse parce qu'elle est plus que savoureuse tout en étant légère à fumer.

Alors quel mot la décrit le mieux? Chose certaine, c'est la meilleure cigarette jamais produite. Comme on dit: elle est... à point.

RÉGULIÈRE ET KING SIZE

La Nouvelle Export 'A' Lights

Elle est...à point!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: 14mg "goudron" 1.0mg nicotine.

QUEBEC EN BREF

Réductions dans les quotidiens

MONTREAL (PC) — La Commission de lutte à l'inflation (CLI) a décidé de réduire les augmentations de salaire obtenues par 1,290 employés des quotidiens Montreal Star et The Gazette. Il s'agit de cinq groupes de travailleurs, dont quatre au Star et un à la Gazette.

La CLI a officiellement annoncé, hier, qu'elle limitait les augmentations pour la première année des rédacteurs du Star de 9.94 à 8 pour cent. L'entente intervenue remontait à juin 1976. Quant aux employés de la production, ils voient leurs deux augmentations successives de 14.57, et de 7.59 la deuxième année, réduites respectivement à 12 et 8.2 pour cent.

Motion visant les communications

QUEBEC (PC) — Le député péquiste de Vanier, M. Jean-François Bertrand, a présenté mercredi, une motion demandant que le gouvernement du Canada reconnaisse "la primauté législative au Québec" dans les trois secteurs de la télécommunication, de la radio-télévision et de la câblodistribution.

Intervenant à la Commission parlementaire des Communications qui étudiait les prévisions budgétaires de ce ministère, M. Bertrand a en outre suggéré que le Québec invite le gouvernement fédéral à retirer son projet de loi C-43, compte tenu de "la nécessité pour le Québec d'être le maître-d'oeuvre des communications sur son territoire".

Recomptage à Bromont

SHERBROOKE (PC) — La Cour pronviciale a confirmé, hier, que M. Pierre Jacob avait été élu conseiller municipal, pour le siège no 2 de Bromont, par une majorité d'une seule voix, à la suite des nouveaux dépouillement et recensement présidés par le juge Yvon Roberge, de Sherbrooke.

M. Jacob a obtenu 496 voix contre 495 pour M. Peter Ohrt et 198 pour M. Robert Brown.

Le juge Roberge remettra le certificat en conséquence à la présidente des élections, tenues le 7 avril dernier.

Commissions de courtage

MONTREAL (PC) — Le président de la Commission des valeurs mobilières du Québec a annoncé hier, à la Bourse de Montréal que cet organisme recommanderait au gouvernement provincial de légiférer sur le principe des taux de commissions de courtage négociés.

Dans un communiqué, M. Gérald Lacoste a déclaré que la commission était convaincue de ce qu'un régime de taux négociés était une meilleure façon de déterminer les prix que l'actuel système de taux fixes.

M. Lacoste a souligné que cette recommandation était le résultat d'études sur la question et suivait de près l'adoption d'une mesure similaire par l'American Securities and Exchange Commission.

Nouveau règlement dans la construction

QUEBEC (PC) — Le gouvernement édictera un nouveau règlement relatif au placement des travailleurs dans l'industrie de la construction.

C'est ce qu'ont confirmé hier, à l'Assemblée nationale, le ministre du Travail et son secrétaire parlementaire, M. Jacques Couture et M. Guy Chevrette (PQ-Joliette-Montcalm), en réponse à une question du député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy.

Celui-ci a demandé au ministre du Travail si le projet de règlement pourvoiera au placement des nouveaux diplômés et au stage de formation.

Couture muet sur le conflit à Radio-Mutuel

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois du Travail, M. Jacques Couture, a refusé mercredi à l'Assemblée nationale, de se prononcer sur le conflit de travail qui oppose deux stations du réseau Radio-Mutuel, CJMS et CJRP, à leurs employés journalistes.

"Cette question relève de la Commission fédérale des relations de travail et le gouvernement ne peut intervenir", a déclaré M. Couture, en réponse à une question du député péquiste de Verchères, Jean-Pierre Charbonneau. Celui-ci s'inquiète de l'évolution du conflit de travail qui sévit toujours dans ses deux stations d'un réseau privé.

Minoteries

MONTREAL (PC) — "Si on avait su que la grève durerait trois mois, il n'y a pas grand monde qui aurait voté pour. Et s'il y avait un vote pour rentrer demain, minoterie par minoterie, et non en front commun, on est à peu près certain que chez nous, en tout cas, on rentrerait."

Ce sont les meuniers d'Ogilvie qui parlent ainsi. Dans une caravane, ils jouent aux cartes. Grévistes, ils ne touchent, pour la plupart, que $50 par semaine, comme leurs compagnons de Robin Hood, Maple Leaf et Phoenix.

L'Hydro signe avec Control Data

MONTREAL (PC) — L'Hydro-Québec et la société Control Data Canada Ltd. ont annoncé, mercredi, la signature d'un contrat de $16 millions pour la première phase d'un programme d'automatisation de la production et du transport de l'énergie dans la province.

Control Data créera un poste provincial de commandement mettant à la disposition de la société de la Couronne le système de traitement des données nécessaire à l'exploitation de son réseau. Le système doit être prêt à fonctionner en 1979 afin d'y intégrer l'énergie produite à la Baie James.

Directeur du Musée des Beaux-Arts

MONTREAL (PC) — C'est un spécialiste de l'art traditionnel québécois, M. Jean Trudel, qui a été nommé directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal, a-t-on annoncé mercredi.

Conservateur de l'art ancien canadien au Musée national du Canada et âgé de 36 ans, M. Trudel est le cinquième directeur du Musée des Beaux-Arts mais le premier d'origine canadienne.

Associé au Musée national depuis 1971, M. Trudel a travaillé auparavant au Musée du Québec, dans la Vieille Capitale, et a enseigné à l'Ecole des Beaux-Arts ainsi qu'à l'Université Laval.

Requête de Giroux rejetée

QUEBEC (PC) — Le juge Anatole Corriveau, de la Cour des sessions de la paix de Québec, a rejeté hier une requête visant à faire admettre en preuve le test du détecteur de mensonge.

Cette requête avait été présentée la veille par Me Ross Godwin, avocat du capitaine Jean-Claude Giroux, qui subit son procès pour négligence criminelle en rapport avec l'explosion d'une grenade qui tua six cadets de l'armée, le 30 juillet 1974, à la base militaire de Valcartier.

Roy ne croit pas à une politique alimentaire

QUEBEC (PC) — "C'est rêver en couleur que de croire pouvoir instaurer une véritable politique alimentaire nationale capable de rallier les grandes forces économiques qui s'affrontent."

C'est l'opinion exprimée par le vice-président exécutif du Conseil de l'alimentation du Québec, M. Léonard Roy, dans une intervention du congrès de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires, à Québec.

Morin traite les propos de Lalonde de ridicules

par Jacques Bouchard

PARIS (PC) — Les propos du ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, sur l'attitude du gouvernement québécois, "sont complètement ridicules", selon le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

M. Morin a fait ces commentaires, mercredi, au cours d'une brève conférence de presse à l'issue de la première journée de son voyage officiel en France qui se terminera vendredi.

M. Lalonde, lors d'une visite officielle également, avait reproché mardi à l'actuel gouvernement québécois son manque de franchise et de "consultation".

M. Morin devait ajouter que, pour sa part, son voyage était prévu depuis longtemps et que l'invitation du gouvernement français remontait à décembre dernier.

Une coïncidence?

Le ministre québécois s'interroge par ailleurs sur ce qui semble pour les observateurs un branle-bas du gouvernement fédéral pour minimiser l'importance de la visite de M. Morin.

A ce sujet, M. Morin a souligné que sa présence dans l'ouest du Canada il y a quelques semaines, avait été aussi suivie par une visite du premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, et qu'il comprenait que cela pouvait être "une coïncidence".

"Mais au cours de la présente visite, j'apprends également que M. Trudeau sera ici aussi le 12 mai, a souligné M. Morin, "alors que je m'interroge".

"Le Québec a depuis plusieurs années des relations directes avec la France et ça, nous y tenons. Le Québec accepte de s'affirmer dans le régime fédéral actuel que nous voulons changer.

Des liens directs

"Mon voyage n'a rien de spectaculaire et de partisan, a ajouté M. Morin toujours en réponse aux propos tenus par le ministre fédéral qui avait été reçu officiellement par le gouvernement français lundi et mercredi.

Claude Morin

"Rien ne se fait dans le secret et de façon partisane", a affirmé M. Morin en précisant que cette visite n'était pas un spectacle et que de toute façon "la souveraineté du Québec va se décider chez nous et non ici".

"Dans ce contexte, a ajouté le ministre québécois, je n'ai pas l'intention de compliquer nos relations avec le gouvernement fédéral, car il n'y a rien de partisan dans ce que je fais", a-t-il insisté.

N'oubliez pas!

Obligations - Solidarité

OXFAM

ASSURANCE-AUTOMOBILE

PROJET DE REFORME

?

Savez-vous que le régime mis d'avant par le ministre Payette accorde le même traitement aux conducteurs en état d'ivresse, aux conducteurs téméraires, aux amateurs de vitesse qu'aux conducteurs prudents?

Désirez-vous réellement payer pour eux?

Barreau du Saguenay

$29.90* seulement.
Du plaisir à meilleur compte que jamais!

Polaroid lance le moins cher de tous les appareils couleur instantanés et automatiques. Plus, un rabais de $5 pour les films, accessoires et copies et agrandissements.

Voici enfin la minute tant attendue. Le nouvel appareil instantané MinuteMaker de Polaroid, pour seulement $29.90.*

C'est l'appareil couleur instantané et automatique le moins cher qu'on ait jamais vu. Et, bien sûr, il prend les photos couleur instantanées les moins chères.

Quant à la rapidité, elle va de soi: des photos couleur prêtes en 60 secondes.

Il prend 2 formats de photos.

Le film de format économique (3¼" x 3⅜") vous donne de magnifiques photos couleur Polacolor 2 pour quasiment le prix des photos que vous ne pourriez voir avant des jours ou même des semaines.

Avec le film de grand format (3¼" x 4¼"), vous obtenez de plus grands instantanés couleurs qui sont encore plus beaux.

Entièrement automatique.

La mise au point se fait toute seule, même avec le flash. Son utilisation est rapide, économique et facile pour tout le monde.

Il y a aussi le MinuteMaker Plus; pour quelques dollars de plus, vous prenez des instantanés (aussi peu que 15 secondes) en noir et blanc en 2 formats et vous pouvez utiliser notre film instantané positif-négatif.

Rabais de lancement de $5.

Pendant une période limitée, vous obtenez, chez les détaillants participants, un livret de coupons-rabais à l'achat du MinuteMaker. Vous pouvez économiser jusqu'à $5 sur le prix des films, des accessoires, des copies, des agrandissements et même des lunettes de soleil Polaroid.

N'attendez pas.

Offrez-vous du plaisir à bon compte dès maintenant et vous économiserez encore plus.

$5 POLAROID INSTANT MONEY
MONNAIE INSTANTANÉE POLAROID

Le nouveau MinuteMaker de Polaroid.

*Prix de détail suggéré. Peut être vendu moins cher. ©1977 Polaroid Corporation. "Polaroid" et "Polacolor" sont des marques déposées de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A.

CKRS-TV

JEUDI, LE 28 AVRIL

9.30 Information première
9.35 Skippy
10.00 La boîte aux lettres
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Bagatelle
11.45 Avis de décès et comptoir-express
12.00 Information-midi
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Cinéma: "Cet homme est dangereux"
16.00 Bobino
16.30 Fanfreluche
17.00 L'homme araignée
17.30 Cher oncle Bill
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 Au-delà du réel
19.30 Grand-papa
20.01 La Soirée du hockey
22.31 Téléjournal national, international et provincial
22.56 Nouvelles du sport et météo
23.06 Mesdames et Messieurs
00.06 Cinéma: "Jalousie"

VENDREDI, LE 29 AVRIL

9.30 Information première
9.35 Histoire sans parole
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Bagatelle
11.45 Avis de décès et comptoir-express
12.00 Information-midi
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Cinéma: "Comment réussir dans les affaires sans vraiment essayer"
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 Daniel Boone
18.00 Au fil de l'actualité
18.30 Les plus beaux films: "Comment épouser un millionnaire"
20.31 Le 60
21.30 Rue des Pignons
22.00 Papa a raison
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Cinéma: "Les anges sauvages"
00.30 Ciné-nuit: "Mais ne reste donc pas pucelle"

CJPM-TV

JEUDI, LE 28 AVRIL 1977

10.00 La boite à lettres
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux
12.00 Méli-mélo
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "Cet homme est dangereux"
16.00 Bobino
16.30 Fanfreluche
17.00 Les mohicans de Paris
17.30 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
18.45 Contour
19.00 Qu'en pense le Québec?
19.30 Grand-papa
20.00 La Soirée du hockey
22.30 Téléjournal
23.00 Hawaii 5-0
00.00 Brigade spéciale

VENDREDI, LE 29 AVRIL

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Les Tannants
13.30 Cinéma: "Mise à sac"
15.00 Pour vous mesdames
16.00 Famille Stone
16.30 Patof voyage
17.00 Pour tout l'monde
18.00 Parle parle, jase jase
19.00 Studio six
19.30 Médecin d'aujourd'hui
20.30 Nouveau talent
21.00 Jose Todaro
21.30 Qu'en pense le Québec?
22.00 La Corne d'abondance
22.15 Région 02
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.05 Météo
23.10 Fin de soirée: "Buck et son complice"

CBJET

JEUDI, 28 AVRIL 1977

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.00 Mary Hartman, Mary Hartman
13.30 Coronation Street
14.00 All in the Family (Repeat)
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 It's your Choice
16.30 What's New
17.00 Klahanie
17.30 Room 222
18.00 The City at Six
19.00 Hollywood Squares
19.30 Welcome back, Kotter
20.00 NHL Hockey Playoffs
23.00 The National
23.22 The City Tonight
23.35 90 Minutes Live

VENDREDI, 29 AVRIL 1977

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.00 Mary Hartman, Mary Hartman
13.30 Coronation Street
14.00 All in the Family (Repeat)
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 It's your Choice
16.30 Nic & Pic
17.00 Gallery
17.30 Room 222
18.00 The City at Six
19.00 The Bob Newhart Show
19.30 That Maritime Feeling
20.00 The Mary Tyler Moore Show
20.30 Chico and the Man
21.00 Summer Country
22.00 Police Story
23.00 The National
23.22 The City Tonight
23.35 90 Minutes Live
1.05 Cine Six: "The Mad Ghoul"

SUR LE CABLE

TECS-TV — CANAL 13

JEUDI, 28 AVRIL 1977

9.00 Le sport et ceux qui le vivent
9.30 Equilibre alimentaire (Reprise)
9.45 Documentaire
10.00 L'inadaptation... ça me concerne
10.15 La lutte Grand Prix
12.00 Contact
12.30 Documentaire
17.30 Contact
18.00 Sobriété... un art de vivre
18.30 Cercle de presse
21.00 Documentaire

RADIO QUEBEC — CANAL 8

JEUDI, LE 28 AVRIL 1977

13.00 Le drame de la survie - Le zèbre au collier rouge
13.30 Les apprentis-cuistots - Les crustacés
14.00 D'une école à l'autre -
14.30 Surville - Pour un soupçon d'éternité
15.00 Laissez-passer - Le Liban
16.00 Chacun son tour - Nos richesses naturelles, pourquoi?
18.30 L'âge de la parole - Raoul Duguay
19.00 Le sens du progrès - L'impact de l'éducation
20.00 Le signe des temps - Les historiens
21.00 Le sens de la vie -
22.00 A vrai dire - Tribune libre

CJBR TV — CANAL 3

JEUDI, LE 28 AVRIL

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Les Tannants
13.30 Cinéma: "Village de la colère"
15.00 Pour vous mesdames
16.00 Le roi de la jungle
16.30 Patof voyage
17.00 Pour tout l'monde
18.00 Parle parle, jase jase
19.00 Studio six
19.30 Jeudi 19:30: A venir
21.30 S.W.A.T.
22.30 Nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.05 Météo
23.10 Fin de soirée: "Vierge assurée"

VENDREDI, LE 29 AVRIL 1977

10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Histoire sans parole
12.00 Méli-mélo
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "Comment réussir en affaires sans jamais essayer"
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 Madame et son fantôme
17.30 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
18.45 Politique: Va plus loin R. Créditiste
19.00 Dans l'est
19.30 Daniel Boone
20.30 Le 60
21.30 Rue des Pignons
22.00 La Corne d'abondance
22.15 Point d'orgue
22.30 Téléjournal
23.00 Cinéma: "Les oiseaux"
00.30 Ciné-nuit: "Fiançailles à l'italienne"

WEZF TV — CANAL 7

JEUDI, 28 AVRIL

9.00 Good Day
10.00 PTL Club
12.00 Second Chance
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
13.30 Family Feud
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Green Acres
19.00 Star Trek
20.00 Welcome Back, Kotter
20.30 What's Happening
21.00 Barney Miller
21.30 Three's Company
22.00 Special Frank Sinatra
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Thursday Night Special

ARTS ET SPECTACLES

Harry Bellafonte chante encore le souvenir de Martin Luther King

(APK) — Sauf erreur ou omission, jamais encore un docteur "honoris causa" n'avait vu son nom inscrit en lettres énormes à l'affiche des music-halls européens. Harry BELLAFONTE qui vient de donner une série de récitals dans les plus grandes villes a comblé cette lacune.

Il a reçu sa haute distinction en 1968, d'une université du Missouri et il est également titulaire d'un doctorat d'arts. Une belle carte de visite pour un chanteur, fut-il en outre roi du calypso, vedette internationale et plusieurs fois "Disque d'or".

Il y a dix ans qu'on n'avait plus revu Harry BELLAFONTE sur une scène européenne. Exactement depuis cette soirée mémorable, chaleureuse, de mars 1966, au Palais des Sports de Paris, à laquelle participaient Martin Luther King, Yves Montand, Peter O'Toole, Marguerite Duras...

Deux ans plus tard, le docteur KING, Prix Nobel de la Paix, était assassiné et BELLAFONTE, au mépris des menaces et peu soucieux de sa carrière, décidait de reprendre le flambeau des mains de son ami. De poursuivre le combat. Le voilà un des principaux leaders du Mouvement pour les droits civiques, alors que les relents d'un mac-carthysme maladroit empuantissent encore l'Amérique; les effets de son action pacifique contre l'injustice ne tardent pas à se faire sentir et à être reconnus. BELLAFONTE est le premier représentant du "show-business" à être nommé attaché culturel du "Peace Corps" par le président KENNEDY.

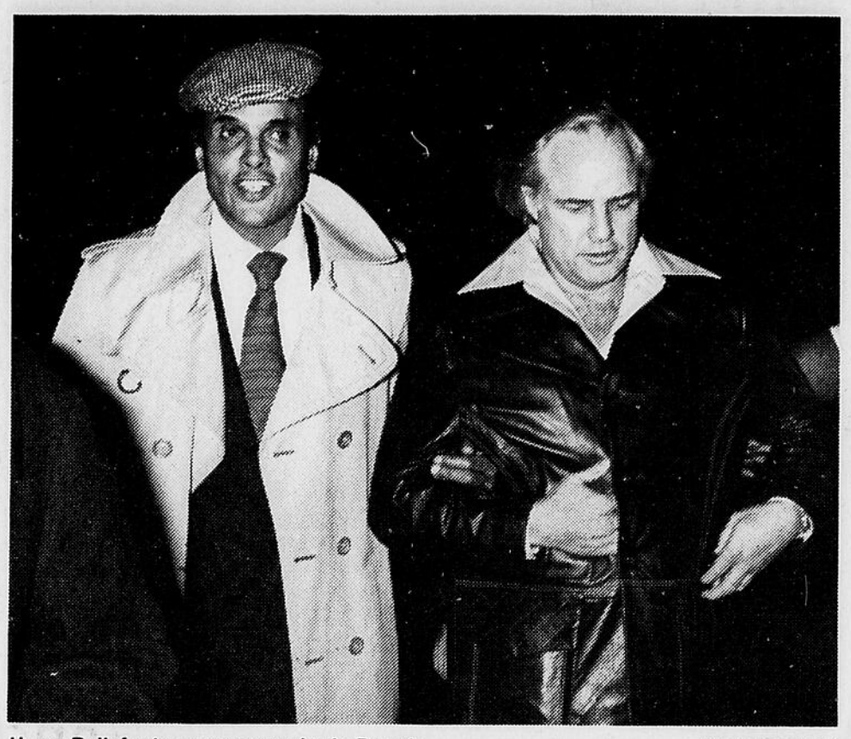

Harry Bellafonte en compagnie de Brando. (Photo Keystone)

Recommencer sa ronde

Aujourd'hui, le temps a passé. Les choses ont changé. Aux Etats-Unis, la situation sociale et humaine des minorités de couleur s'est améliorée. Ce qu'elles n'ont pas encore obtenu, elles l'obtiendront. L'élan est donné. BELLAFONTE en a désormais la certitude. Il peut souffler un peu, rendosser son habit de lumière, recommencer sa ronde autour du monde, même si tous les gars du monde ne veulent pas se donner la main. Même s'il subsiste, en plusieurs points du globe, entre Blancs et Noirs, des rapports tendus.

Cela, toutefois, le chagrine moins que de voir, en Afrique, des Noirs commencer à se battre entre eux:

— "Ce continent n'est pas libéré de quelques forces malsaines et certaines situations nouvelles le dépassent. D'ailleurs, c'est l'humanité entière qui a, actuellement, de coltiner des problèmes jamais rencontrés au cours de l'histoire. Mais nous allons trouver des solutions grâce à nos immenses capacités techniques. A moins que les hommes ne s'en servent pour détruire la planète..."

Auquel cas, il n'y aurait pas de suite au prochain numéro. Pas de prochain numéro. Mieux vaut revenir à Harry BELLAFONTE, artiste de variétés, cuvée 1976. Son public le retrouvera tel qu'en lui-même, aussi noblement beau, le port royal et félin, les cordes vocales obéissantes, quelques nuances grises dans le crêpu des cheveux, mais le visage toujours énergique à la moindre ride, alors que s'annoncent ses cinquante printemps.

Il a le regard lumineux et attachant. Et le sourire naturellement radieux des consciences tranquilles. Des gens ayant fait tout ce qu'ils croyaient devoir faire. Pour le meilleur ou contre le pire.

Patte de velours et vents contraires

Si Harry BELLAFONTE reste attentif au flux et au reflux des idées et des passions, il laisse aujourd'hui en coulisses une partie de son arsenal verbal. Son répertoire est largement renouvelé. Il a évolué. Avec moins de chansons contre la guerre et l'esclavagisme parce que les auteurs du genre se sont essoufflés comme - Dieu merci - se sont un peu essoufflés les belliqueux et les tyrans.

Attention néanmoins à la patte de velours: le retrait des griffes n'est pas forcément définitif. On ne jette pas son parapluie quand les nuages s'éloignent; et Harry BELLAFONTE compte avec les vents contraires:

— "Je reste et je resterai un chanteur engagé. La contestation, l'humour ou la tragédie qui peuvent se dégager de mon tour de chant sont la contestation, l'humour, la tragédie des Noirs dont je suis."

Le tiers monde demeure sa préoccupation constante, sinon son univers permanent. Il a tourné jadis avec la très blonde Joan FONTAINE, "Une île au soleil", la première histoire antiraciste du cinéma américain, mise en scène par Robert ROSEN. Il a fondé ensuite, avec son inséparable ami Sydney POITIER, une maison de production pour ouvrir les portes du 7e Art aux comédiens, aux techniciens, aux auteurs de sa race.

L'expérience n'a pas vraiment donné satisfaction. Il reconnaît qu'elle était un peu prématurée.

Le sang de la musique

Puisque, selon l'adage universel, il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer, BELLAFONTE continue. Il avantage le jazz et les rythmes afro-américains dont il affirme, avec raison, qu'ils sont le sang neuf de la musique. Ses recherches, ses expériences vont dans ce sens. Son orchestre forme une palette en camaïeu brun: deux Brésiliens, un Portoricain, des musiciens d'Extrême-Orient, un percussionniste découvert au Ghana, cocktail géographique, qui donne à ses chansons une saveur inédite:

— "Elles n'ont rien de traditionnel ou de folklorique. Elles sont simplement contemporaines."

Il ne néglige pas les apports récents du folk-song et du rock auxquels il n'avait d'abord pas cru:

— "Je détestais les Beatles à leurs débuts. Leurs musiques, me semblait-il, n'apportaient rien à l'âme. Mais l'évolution a été rapide, vers une extraordinaire qualité. Fondamentalement nouveau et positif.

Ces drôles d'Européens

Riche de ces éléments dont il a su tirer un profit appréciable, Harry BELLAFONTE a entrepris sa tournée européenne de rentrée.

Il a une opinion très catégorique sur les Européens.

— "Ils sont pétris de contradictions. Tantôt ils résistent magnifiquement à l'envahisseur, tantôt ils s'engagent dans des guerres..."

L'exemple de Napoléon plonge BELLAFONTE dans un abîme de perplexité. Il ne voit l'empereur que sous l'aspect d'un tyran et, qui plus est, comme un des grands responsables du trafic d'esclaves, au début du XIXe siècle. Il trouve aberrant qu'on ait baptisé une excellente fine du nom de Napoléon:

— "Elle serait aussi bonne sous une autre dénomination. Si aux Etats-Unis, on donnait à un gâteau le nom de NIXON, personne ne voudrait en manger."

Quand il ne chante pas, quand il ne tourne pas, BELLAFONTE se retire discrètement avec sa femme et ses quatre enfants sur une plage déserte des Antilles ou dans sa ferme du nord de l'Etat de New York. Un Candide tel que le rêverait un VOLTAIRE de notre époque.

Harry BELLAFONTE pense que le public du monde entier l'apprécie autant pour ce qu'il est que pour ce qu'il fait. Il ne doute pas de son magnétisme:

— "Je suis l'homme qu'on aimerait avoir à dîner chez soi."

En Europe, il y a de la concurrence.

CINEMA

ALMA

Dernière représentation: "La marge" - "L'oeil par la serrure".

Canadien

Dernière représentation: "Le soleil se lève en retard" "Pas de pardon, je tue".

CHICOUTIMI

Impérial

Dernière représentation: "Des secrétaires" - "Viens dans mon lit".

Cartier

Dernière représentation: "Un homme, une ville" - "Des cris dans la nuit".

Capitol

Dernière représentation: "On aura tout vu" - "La griffe et la dent".

BAGOTVILLE

Saguenay

Dernière représentation: "7 minutes pour mourir" - "Le soleil se lève en retard".

DOLBEAU

Météore

Dernière représentation: "Main de fer" - "New York ne répond plus".

JONQUIERE

Bellevue

Dernière représentation: "Le soleil se lève en retard" "Le téléphone pleure".

Centre

Dernière représentation: "Des cris dans la nuit" - "Un homme, une ville".

Elysée

Dernière représentation: "Viens près de mon lit" - "Des secrétaires".

NORMANDIN

Le Foyer

Du 29 avril au 2 mai: "Black Emmanuelle" - "La poursuite implaccable".

PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1

Dernière représentation: "Les oeufs brouillés", sem.: 7h30, sam. et dim.: 3h30, 7h15. - "Le soleil se lève en retard" - sem.: 9h15, sam. et dim.: 1h30, 5h15, 9h00.

Cinéma 2

"Greta la tortionnaire" - sem.: 6h35, 9h35 - sam. et dim.: 3h00, 6h10, 9h25. - "Folles nuits de noces" sem.: 8h05 - sam. et dim.: 1h30, 4h40, 7h55.

Cinéma 3

"D'amour et d'eau fraîche" - sem.: 7h30 - sam. et dim.: 12h50, 4h15, 7h40. - "L'alpagueur" - sem.: 9h05, sam. et dim.: 2h25, 5h50, 9h15.

MISTASSINI

Orphéon

Dernière représentation: "Black Emmanuelle" - "Les brutes dans la ville".

VENDREDI, 30 AVRIL 1977, 20H30. REPRISE SAMEDI 15H00. UN MAILLON DE LA CHAINE. "Le boulanger". Nous découvrons le métier de boulanger ainsi que les réactions de celui qui exerçait ce métier jadis face aux systèmes d'automatisation moderne.

Dimanche 1 mai 1977, 19:30 hres, reprise lundi 14 hres. Cine... Plus, "La chambre indiscrète." Après avoir fui la France pour vivre à Londres, Jeanne Fosset se retrouve enceinte suite à une liaison sans lendemain. D'aventures en aventures, elle finira par repartir pour la France, seule avec son enfant.

télésag

392 RACINE EST CHICOUTIMI P.Q.

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

Tél.: 545-1112

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM

JEUDI: 13H30

"LE VILLAGE DE LA COLERE" (5) — Fr. 1947. Comédie dramatique de R. André avec Louise Carletti, Paul Cambo et Micheline Francey. — Un jeune homme et une prétendue sorcière se marient malgré les préjugés de leurs concitoyens. — Film conventionnel au rythme lent. Technique faible. Bons interprètes.

JEUDI: 19H30

"LA MORT SUR LA COLLINE" (5) — It. 1969. Western de F. Ringold avec Peter Lee Lawrence, Luis Davilla et Agnès Spaak. — L'intervention d'un cow-boy déroute des bandits qui ont réussi l'assaut d'une banque. — Situations classiques traitées à la blague. Ensemble de valeur moyenne. Technique valable. Interprétation inégale. — A.

JEUDI: 23H10

"VIERGE ASSUREE" (5) — It. 1968. Comédie de moeurs de G. Blanchi avec Romina Power, Leopoldo Trieste et Dino Mele. — Un Sicilien prend une assurance sur l'honneur de sa fille à l'occasion de ses fiançailles avec un homme de petite noblesse. — Situations grotesques développées avec une certaine verve. Critique de moeurs superficielle. Interprétation colorée.

JONQUIERE — CKRS-TV

JEUDI: 14H30

"CET HOMME EST DANGEREUX" (4) — Fr. 1953. Film policier de J. Sacha avec Eddie Constantine, Grégoire Aslan et Colette Doréal. — Un agent du F.B.I. s'abouche avec un chef de bande qui se propose de kidnapper une héritière. — Bien construit. Rythme trépidant. Bonne interprétation. (N et B).

Jeudi: 12H05

"JALOUSIE" (5) — It. 1953. Drame sentimental de P. Germi avec Erno Crisa, Marisa Belli et Alessandro Fersen. — L'amour d'un marquis pour une jeune paysanne le conduit à la folie et à la mort. — Mélange de genres qui sombre dans le mélo. Belles images. Interprétation ampoulée. (N et B).

"UN D.E.C. OU UN BAC ET TE VOILA OFFICIER!"

Officier en commençant. Tu as un D.E.C. ou un BAC? Ou tu termines tes études universitaires cette année? Les Forces armées canadiennes ont une tenue d'officier pour toi et tous les avantages qui s'en suivent: salaire fort avantageux selon tes capacités, un minimum de 4 semaines de congé payées dès la première année, possibilité de voyages et d'études post-universitaires, responsabilités stimulantes...

Conditions avantageuses. Une armée de volontaires comme la nôtre offre bien des avantages car elle est en concurrence avec l'industrie lorsqu'il s'agit de l'engagement de diplômés et de spécialistes comme toi et moi. Nous jouissons donc d'une grande liberté d'action... en plus d'avantages matériels certains.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES **SI LA VIE T'INTÉRESSE**

Pourriez-vous, sans obligation de ma part, me faire parvenir plus de renseignements sur les carrières offertes par les Forces canadiennes.

Nom _____

Age _____ Scolarité _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Adresse ce coupon à: Centre de recrutement des Forces armées canadiennes, 200, rue Racine est, Chicoutimi, G7H 1S1

ou, consulte les pages jaunes sous la rubrique « recrutement ».

DEC

CANADA EN BREF

Rivières contaminées

TORONTO (PC) — Deux chefs indiens du nord-ouest de l'Ontario ont dévoilé, mardi, un document secret préparé pour le cabinet provincial, qui recommande de ne pas interdire la pêche dans deux rivières contaminées par le mercure.

Si le gouvernement le faisait, soutient le rapport du ministère des Richesses naturelles, se serait dans le seul but de montrer qu'il se soucie de la santé des gens.

Selon les chefs Isaac Mandamin et Simon Fobister, des réserves de White Dog et de Grassy Narrows, ce document montre que le gouvernement se soucie beaucoup plus de l'image qu'il veut projeter que de la santé des aborigènes.

Le rapport est daté du 27 juillet 1976, soit un mois après que des médecins eurent recommandé l'interdiction de toute pêche dans les rivières English et Wabigoon.

La pêche commerciale y est déjà interdite.

Le premier ministre William Davis a déclaré, mardi, que la question était actuellement à l'étude, mais il a refusé de faire tout autre commentaire.

Fusillade à Hamilton

HAMILTON (PC) — La police a révélé, mercredi, que la voiture d'un évêque catholique était au nombre des cibles choisies par un franc-tireur, lundi, près d'un cimetière de Hamilton.

Mgr Brian Hennessy, ancien curé d'une paroisse de Hamilton et aujourd'hui évêque aux Bermudes, était accompagné d'un séminariste, l'abbé Ron Carron.

A un moment donné, deux balles ont fracassé le pare-brise de sa voiture et il s'est réfugié dans un parking tout près.

Il a constaté, à cet endroit, que deux autres voitures avaient subi le même sort, mais que personne n'était blessé.

La police se demande si cet incident ne serait pas relié à un autre semblable, qui s'est produit une heure plus tôt à Flamboro.

Droits territoriaux

YELLOWKNIFE, T.N.O. (PC) — Six fonctionnaires des Territoires du Nord-Ouest ont remis leur démission, parce qu'ils désapprouvent la politique du gouvernement fédéral sur les droits territoriaux des aborigènes.

Ce sont MM. Dave Molstad, Ed MacArthur, Lois Little, Alethea Foster, Howard McDiarmid et Daryll Sullivan.

Leur démission fait suite à une longue lettre du commissaire Stuart Hodgson, qui précise que la souveraineté politique des autochtones ne peut être acceptée, si elle se base uniquement sur des principes raciaux.

Les démissionnaires, de leur côté, soutiennent que les indigènes doivent jouir des mêmes droits que les deux races fondatrices du Canada, les Anglais et les Français, dans la façon dont ils veulent être gouvernés.

Or, selon eux, le gouvernement veut tout simplement que les aborigènes s'assimilent au système politique actuel.

Conférence de Paris

PARIS (AFP) — M. Allan MacEachen, coprésident canadien du dialogue Nord-Sud, a déclaré mercredi, à Paris, qu'il était optimiste sur les chances de la conférence de Paris d'aboutir à ses résultats concrets lors de la réunion ministérielle finale qui doit se dérouler du 30 mai au 1er juin.

Le délégué canadien, qui vient de participer dans la capitale française à une réunion des 10 coprésidents du dialogue destinée à relancer le travail des commissions spécialisées après une interruption de quatre mois, a souligné que les positions des 27 pays en présence au sein du dialogue avaient avoué dans un sens favorable et notamment celles de la délégation américaine à la suite du changement d'administration.

M. MacEachen a révélé enfin qu'il n'attendait pas de prochain sommet occidental de Londres de profondes modifications dans la position des pays industrialisés mais peut être une nouvelle impulsion pour la fin du dialogue.

Réseau de combinards

TORONTO (PC) — Les enquêteurs fédéraux ont découvert un réseau de combinards qui, basé à Toronto, a privé, par son astuce, le gouvernement canadien de $1 million de recettes fiscales.

Syl O'Hara, chef des enquêteurs, a déclaré mardi que le réseau vendait aux immigrants nouvellement arrivés des reçus certifiant qu'ils avaient versé de l'argent à l'étranger à des parents dans le besoin.

Les immigrants se servaient alors de ce document pour se faire exempter d'impôt.

"Les reçus falsifiés sont habituellement de $1,000 et les vendeurs les facturent à 4 pour cent", a révélé O'Hara lors d'une interview.

A son avis, près de 2,000 personnes ont profité de ce système, dans la région métropolitaine torontoise. Autrement dit c'est $80,000 qu'auraient ramassé les filous depuis le début de l'année.

"Chacune des personnes qui se servaient du système a bénéficié, selon les cas, de rabattement pouvant aller jusqu'à $500."

Jamieson au Mexique

MEXICO (AP) — M. Donald Jamieson, ministre canadien des Affaires extérieures, est arrivé mardi soir à Mexico dans le cadre d'une visite de trois jours qu'il entreprend sur l'invitation du ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Santiago Roel.

M. Jamieson a été accueilli à l'aéroport par des personnalités mexicaines et canadiennes, y compris M. Roel et l'ambassadeur canadien James Langley et sa femme.

Au cours d'une brève rencontre avec les journalistes, M. Jamieson s'est refusé à dévoiler la nature des entretiens qu'il doit avoir avec les responsables mexicains, ajoutant qu'il donnerait une conférence avant son départ jeudi.

Le ministre canadien devait rencontrer mercredi le président José Lopez Portillo.

Il devait également être reçu à déjeuner par M. Roel et sa femme.

Tordeuse du bourgeon d'épinette

OTTAWA (PC) — La chenille tordeuse du bourgeon d'épinette, qui résiste depuis des années à de généreux épandages de produits chimiques de toutes sortes, pourrait bien avoir maintenant un ennemi beaucoup plus redoutable: l'ordinateur.

Le Service canadien des forêts à mis au point en effet un modèle sur ordinateur exposant la manière dont la chenille s'attaque aux arbres.

Le programme permet également de contrôler diverses méthodes de lutte contre cet insecte vorace.

Dans ce domaine, les bénéfices potentiels de l'informatique n'ont pas encore été explorés à fond, a déclaré le Dr R.-J. Bourchier, directeur général de la Direction des forêts au ministère fédéral de l'Environnement.

Témoignant devant un comité des Communes, le Dr Bourchier a souligné que les travaux réalisés jusqu'à présent à l'aide de l'ordinateur ont permis d'établir que les opérations d'épandage seraient plus efficaces si elles commençaient plus tôt.

Danson accuse Lévesque d'avoir dévié de ses objectifs et d'avoir déçu ses électeurs

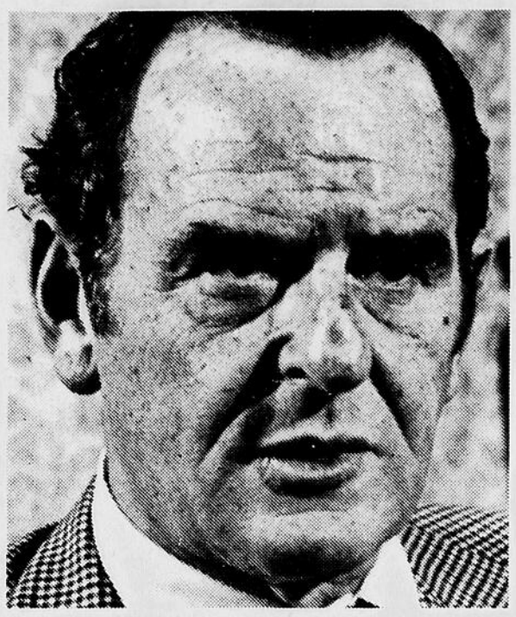

Barney Danson

HAMILTON, Ontario (PC) — Le ministre de la Défense, M. Barney Danson, a accusé mardi, le premier ministre René Lévesque d'avoir dévié de ses objectifs et d'être coupable d'avoir déçu ses électeurs.

Parlant devant les étudiants d'un high school, il a affirmé que M. Lévesque avait fait campagne, aux dernières élections québécoises, en réclamant un changement de gouvernement. Mais, de dire M. Danson, aussitôt que le PQ a pris le pouvoir, il a commencé à parler de séparatisme.

"Il nous a joué un sale tour et n'a pas tenu parole", de prétendre le ministre fédéral.

La majorité des Québécois, selon lui, désirent demeurer au sein du Canada.

A ceux qui l'interrogeaient sur le rôle que jouerait l'armée canadienne advenant la séparation du Québec, M. Danson a répliqué "qu'aussi longtemps que le processus démocratique est respecté, l'armée ne bougera pas. Si la violence surgit, toutefois, les Forces armées auront un rôle à jouer".

Unité canadienne

Il croit que l'unité canadienne ne peut être maintenue par la force des armes.

Le ministre de la Défense a affirmé que des concessions peuvent être faites au Québec pour assurer que les francophones jouissent des mêmes droits qui ont été traditionnellement impartis aux Canadiens anglophones. Il a ajouté qu'Ottawa est toujours prêt à discuter de cette question.

"Si Lévesque désire venir à Ottawa pour discuter de la division du pays, toutefois, il peut demeurer chez lui."

M. Danson croit également que les droits de la minorité anglophone du Québec doivent être préservés.

Rappelant que le gouvernement du Québec a l'intention de légiférer de façon à ce que la majorité des

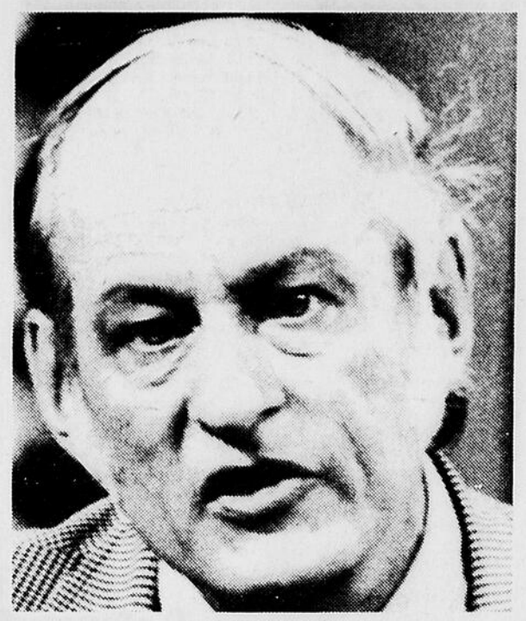

René Lévesque

enfants de cette province obtiennent un enseignement en langue française, M. Danson s'est exclamé "que l'on va trop loin. On ne peut enlever les droits acquis par une population et lui dire à quelle école envoyer ses enfants".

Invitation de Broadbent

Serge Joyal et De Bané n'ont pas l'intention de quitter leur parti

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a déclaré hier qu'il serait ravi d'accueillir dans les rangs de son parti les députés libéraux Serge Joyal et Pierre De Bané.

En dépit des critiques sévères qu'ils formulent à l'endroit de l'orientation politique du Parti libéral, ces derniers ont toutefois affirmé à la presse leur intention de na pas quitter du moins pour l'instant, le Parti libéral.

Le leader néo-démocrate a ainsi dit souhaiter la bienvenue aux deux députés libéraux, à la lumière des déclarations de M. Joyal, qui, la veille, a déclaré que la venue récente de l'ancien député conservateur au sein du cabinet constituait un élément de plus remettant en question son adhésion du Parti libéral.

Invité hier à commenter la position de son collègue, sur l'orientation générale du parti, M. De Bané s'est dit en parfait accord, expliquant que le Parti libéral n'a jamais été aussi à gauche qu'il le souhaitait.

M. Broadbent a pour sa part déclaré que MM. Joyal et De Bané sont tous deux d'esprit progressif et qu'il serait intéressé à s'entretenir avec eux sur une base personnelle.

Des gens comme eux, qui sont fédéralistes tout en favorisant une réforme sociale, seraient un élément positif pour le Nouveau parti démocratique au Québec, qui ne s'implantera dans cette province que si la gauche fédéraliste y adhère, a dit M. Broadbent.

De son côté, M. Joyal a déclaré qu'il ne comptait pas quitter les libéraux, du moins jusqu'à la fin de son mandat dans un an, "compte tenu qu'il m'est difficile d'accepter la position du NPD face au dilemme québécois", a-t-il dit.

Il a ajouté qu'à moins de modifications majeures dans la politique des deux grands partis d'opposition, il ne pourrait envisager de quitter le Parti libéral, "celui qui s'est fait le champion de la Loi sur les langues officielles".

Par ailleurs, M. De Bané a une fois de plus déclaré que son adhésion du Parti libéral "se renouvelle tous les jours".

Pour la tenue d'une conférence nationale

KINGSTON, Ontario (PC) — L'ex-premier ministre John Diefenbaker a réclamé une fois de plus, mercredi, la tenue d'une conférence nationale pour élaborer une nouvelle constitution.

Devraient participer à cette conférence, selon lui, des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, des femmes, des ouvriers, des cultivateurs, des organisations de langue française, des clubs sociaux et la Légion canadienne.

La nouvelle constitution remplacerait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui a été adopté par le Parlement britannique il y a 110 ans et qui ne peut être amendé qu'à Westminster.

Il est temps, a déclaré M. Diefenbaker, que les Canadiens "sortent de leurs tentes du doute et de la peur".

"Je ne conçois pas, a-t-il commenté, que la volonté de sauvegarder le Canada ne soit pas clairement établie par tous les Canadiens."

L'ancien premier ministre a souligné que le mouvement séparatiste était puissant au Québec, mais faible ailleurs.

"Le Québec, a-t-il fait remarquer, a un plan national, mais le reste du pays n'en a pas."

Mais, a-t-il ajouté, il ne faut pas céder aux menaces du gouvernement du Parti québécois.

"Il y a place pour le compromis, mais non pour l'intimidation."

Pour lui, ce sont les disparités économiques régionales qui sont surtout à la base du séparatisme.

CANADIAN TIRE

SUPERCYCLE

10 vitesses "Gran Touring" de course

104.95
21 ou 23″ d'homme
19″ de dame

Prenez la route avec ce léger mais solide vélo à fameux dérailleur Shimano avant et arrière. Freins sur jantes avant et arrière, à leviers de sûreté. Selle de course noire, rembourrée; guidon à enroulement noir; pédales dentées à réflecteurs. Réflecteurs de rayons à l'avant et à l'arrière. Pneus de 27″ à flancs en gomme. Superbe fini de ton argent métallique, avec garniture et disque couvre-chaîne chromés.

Les Supercycles sont complètement assemblés et prêts à rouler

SUPERCYCLE

Cougar MX500 15″

99.95

Robuste cadre en acier, à fourche avant et potence renforcées. Solide guidon surélevé. Rayons no 12. Frein à rétropédalage. Disque couvre-chaîne, selle allongée réglable. Réflecteurs arrière et de pédales. Pneus de forte traction, 20 x 2.125. Rouge garni de blanc

Cougar II de 15″

64.95 De garçon ou fillette

Belle fabrication canadienne. Frein Shimano à rétropédalage, fort cadre "cantilever", garde-boue sport, selle allongée. Pneus de 20 x 1.75 à gros crampons. Rouge pour garçon, bleu p. fillette.

Cougar II 15″ 3 vit.
Freins sur jantes AV et AR. **82.95**

20″ de course, 3 vitesses

Un beau vélo d'homme, fini rouge. Guidon à enroulement noir. Selle de course. Pédales dentées. Réflecteurs avant, de pédales et rayons. Roues de 26″. **97.95**

10 vit., frein à disques

S'arrête en douceur et sûrement, même par temps humide! Dérailleur Shimano, pédalier sans clavette, pneus réfléchissants. 21 ou 23″ pour homme **149.95**

Excalibur à 10 vitesses

De course. Très petites vitesses et surmultiplication, leviers de vitesse à cliquet, leviers de sûreté, roue AV à démontage rapide. 21 ou 23″ d'homme. **169.95**

94.95 **97.95** **115.95** **67.95**

3 vitesses

Solide vélo de tourisme à freins sur jantes avant et arrière, selle matelassée à ressorts à boudin. Réflecteurs avant, arrière et de rayons. Modèle 20″ d'homme ou 19″ de dame en bleu vif, avec belle garniture chromée. . . **$94.95**

5 vitesses

Dérailleur Shimano, garde-boue acier inoxydable, couvre-chaîne chromé. Réflecteurs AV, AR, de rayons et pédales. Pneus 26″ flancs blancs. 20″ homme, 19″ dame **$97.95**
21″ d'homme ou 19½″ dame $79.95

10 vitesses

Style, confort, robustesse! Dérailleur Shimano, selle rembourrée, garde-boue acier inox, couvre-chaîne, pneus à filets, béquille, pompe, timbre. 20″ d'homme en brun métallique; 19″ de dame, en vert melon **$115.95**

Supercycle pliant

Compact, se range aisément dans l'auto. Fait au Canada. Frein à rétropédalage Shimano, couvre-chaîne chromé; démontage rapide. Pneus noirs de 20 x 1.75. Bel émaillage. 20″ **$67.95**

CANADIAN TIRE
123 456 789 7
R J ROBERTS

Utilisez votre Carte Canadian Tire

CANADIAN TIRE MAGASIN ASSOCIÉ

En plus! Billets-Bonis au comptant

JONQUIERE
697, boul. Harvey,
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
1257, boul. Talbot,
Tél.: 549-5014

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834